

# **Demande de renseignements particuliers des deux oppositions**

Étude des crédits 2018-2019

**CAHIER DE  
DOCUMENTATION  
POUR LA  
COMMISSION  
PARLEMENTAIRE**

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DE L'OPPOSITION OFFICIELLE

#### **MINISTRE DES FINANCES**

---

1. Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
2. Liste des réclamations financières du Québec envers le gouvernement fédéral et détail des montants qui sont réclamés.
3. Évolution sur cinq ans de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement, en détaillant chacune des sources au maximum.
4. Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2018-2019, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.
5. Liste et copie de toutes les analyses et études produites par un mandataire ou par le ministère 2017-2018 et portant sur la fiscalité des entreprises au Québec.
6. Comparaison, pour les cinq dernières années, du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Québec, du Canada et des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des pays du G8. Projection pour l'année à venir, incluant la réforme fiscale américaine.
7. Taux d'emprunt des émissions de dette pour l'année 2017 et pour les cinq dernières années. Indiquer les écarts entre les taux d'emprunt du Québec et ceux de nos principaux voisins, incluant les neuf provinces canadiennes et les états du Nord-Est américain, ainsi que du Canada et des États-Unis, pour des termes comparables.
8. Ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.), pour chacune des cinq dernières années.
9. Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement relative à l'industrie minière, pour chacune des cinq dernières années.
10. Le total des profits avant impôts déclarés par les sociétés minières, au Québec, pour chacune des dix dernières années.

11. Concernant l'entente intervenue en février 2018 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi que l'entente intervenue en octobre 2017 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, fournir une ventilation de l'impact net pour 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.
12. Copie de toutes les études et notes produites par le ministère concernant les capacités fiscales du gouvernement fédéral comparées aux capacités fiscales du gouvernement du Québec.
13. Bilan de la mise en œuvre de chacune des 71 recommandations du rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise depuis 2016-2017 et coût de chacune des mesures mises en œuvre. Fournir les prévisions pour 2018-2019.
14. Bilan du crédit d'impôt RénoVert : coût global pour le gouvernement, montant total des dépenses en rénovation résidentielle entraînées par le crédit d'impôt; nombre d'emplois soutenus.
15. Depuis 2013-2014, indiquer les sommes perçues sous forme de contribution pénale obligatoire conformément à l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Ventiler les sommes totales en fonction du montant des contributions individuelles (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 % de l'amende). Par exemple, le montant total perçu sous la forme de contribution de 14 \$. Pour chacune des catégories de contribution (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 %), indiquer leur utilisation/répartition conformément au dernier paragraphe de l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Par exemple, indiquer le montant total de la part des contributions de 20 \$ transféré au CAVAC, au FAJ, etc.
16. Tout rapport, document ou étude concernant la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.
17. État de situation du suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et de la mise en place des recommandations.
18. Sommes dévolues au suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et à la mise en place des recommandations.
19. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012; prévisions pour 2018-2019.
20. Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro-Québec à ce fonds, à compter de 2018-2019 et pour les années subséquentes.
21. Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015, et les prévisions pour 2018-2019. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.

22. Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015; prévisions pour 2018-2019.
23. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
24. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des générations, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
25. Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.
26. Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.
27. Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.
28. Nombre de rencontres téléphoniques et physiques entre des employés du ministère et des agences de notation financière pour l'année 2017-2018. Fournir les montants dépensés pour ces rencontres.
29. Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des dix dernières années.
30. Fournir la révision des dépenses de programmes pour 2016-2017 par rapport au budget 2017-2018, incluant tous les détails et une ventilation de chacune des dépenses. Préciser, pour chaque dépense, si la révision est récurrente.
31. Fournir tous les documents, études d'impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).
32. Concernant le surplus de l'année 2016-2017, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.
33. Fournir tous les documents, scénarios et études d'impact concernant la privatisation de la Société des alcools du Québec.
34. Copie de toute proposition d'entente bilatérale formulée au gouvernement fédéral concernant le transfert canadien en santé (TCS).

35. Copie de tout document, étude et analyse concernant l'impact de la hausse du salaire minimum en 2017-2018.
36. Fournir le nombre d'inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l'octroi des crédits d'impôt et les places réellement utilisées depuis cinq ans. Ventiler par année.
37. Fournir le coût total du crédit d'impôt en raison de l'âge depuis cinq ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.
38. Fournir le coût total du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, du crédit d'impôt pour frais médicaux et du crédit d'impôt pour frais relatifs à des soins médicaux depuis 2013-2014, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.
39. Dresser le portrait des familles ayant bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde en 2017-2018 et en 2018-2019, en indiquant :
  - a. le nombre de ménages;
  - b. l'âge des enfants;
  - c. le type de service de garde;
  - d. le montant moyen remboursé par réclamation.
40. Indiquer le coût total du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2017-2018 et 2018-2019.
41. Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :
  - a. l'objectif visé;
  - b. la clientèle admissible;
  - c. le montant total accordé en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
  - d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.
42. Montant de l'implication financière du Québec dans le Compte satellite de la culture (CSC).
43. Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.
44. À partir de quel niveau de rendement, calculé sur l'équité totale du projet du REM, le gouvernement du Québec recevra-t-il plus de dividendes qu'il ne verse de contributions à l'exploitation?
45. Contributions à l'exploitation du REM prévues en provenance du gouvernement du Québec pour les années 2023-2024 et suivantes.
46. Le montant de 133,2 M\$ prévu pour 2022-2023 sera-t-il récurrent? Sera-t-il stable, indexé, ou majoré selon une autre formule? Si oui, préciser laquelle.

47. Fournir une estimation en dollars de ce que pourrait représenter le 8 % de rendement projeté par la Caisse pour le projet du REM.
48. Fournir les documents concernant le montage financier du Réseau électrique métropolitain. Quels sont les effets du montage financier sur les municipalités concernées?
49. À quels programmes de soutien du MTMDET CDPQ Infra et ses sociétés seront-elles admissibles?
50. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises ayant fait une demande d'autorisation à l'AMF.
51. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises ayant reçu une autorisation de l'AMF.
52. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises s'étant vu refuser une autorisation par l'AMF. Préciser les motifs.
53. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises dont l'autorisation a été révoquée par l'AMF. Préciser les motifs.
54. Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, délais de traitement pour l'octroi d'une autorisation par l'AMF.
55. Nombre d'entreprises en attente d'une décision de l'AMF concernant l'octroi d'une autorisation en vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.
56. Copie exhaustive de toutes les études réalisées en lien avec le document *Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale*.
57. Copie de toute correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne, incluant l'entente avec Netflix.
58. Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire.
140. Est-ce que les revenus des obligations vertes vont transiter par le FORT ?
141. Quels sont les projets admissibles aux obligations vertes, dans la catégorie annoncée Financement de nouveaux projets de transport en commun ?
142. Combien d'argent neuf les obligations vertes vont-elles apporter dans le transport en commun, versus l'absence d'obligations vertes ?

**Q-1 Indiquer le montant dépensé, pour chacune des cinq dernières années, par votre ministère et ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Préciser s'il s'agit d'achats de logiciels, de matériel ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).**

**Dépenses 2016-2017 au 28 février 2017 (excluant la rémunération) : 2 642 597 \$**

Frais d'opérations : 1 093 \$  
*Réunion, frais déplacement, formation, carburant, etc.*

Acquisitions d'équipement et matériels 1 102 602 \$  
*Imprimantes, disques durs, renouvellement de licences, etc.*

Services professionnels et techniques : 1 538 902 \$

- Internes :

- CSPQ : 531 934\$

- MEIE : 6 552\$

- Externes : 1 000 416\$

- Fournisseurs (liens réseau et internet, services soutien aux licences, etc.)  
et consultants en informatique*

**Q-2 Liste des réclamations financières du Québec envers le gouvernement fédéral et détail des montants qui sont réclamés.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-3 Évolution sur cinq ans de chaque source de revenu qui compose les revenus autonomes du gouvernement, en détaillant chacune des sources au maximum.**

**REVENUS CONSOLIDÉS - ÉVOLUTION DES DONNÉES PAR SOURCE**

(en millions de dollars)

	2016-17 <sup>(2)</sup>	2017-18 <sup>P</sup>
<b>REVENUS AUTONOMES</b>		
<b>IMPÔTS SUR LES REVENUS ET LES BIENS</b>		
IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS	29 231	29 115
COTISATIONS AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ	5 969	6 049
IMPÔTS DES SOCIÉTÉS		
- Impôt sur le revenu	6 092	n.d.
- Taxe sur les services publics (TSP)	328	n.d.
- Taxe sur primes d'assurance	715	n.d.
- Taxe compensatoire	345	n.d.
- Sous-total aux impôts des sociétés	7 480	7 900
IMPÔT FONCIER SCOLAIRE	2 169	2 242
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>44 849</b>	<b>45 306</b>
<b>TAXES À LA CONSOMMATION</b>		
VENTES AU DETAIL	15 288	16 367
CARBURANTS	2 336	2 276
TABAC	1 045	1 023
BOISSONS ALCOOLIQUES	623	633
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>19 292</b>	<b>20 299</b>
<b>DROITS ET PERMIS</b>		
<b>RESSOURCES NATURELLES</b>		
- Ressources forestières	270	270
- Ressources minières	102	155
- Ressources hydrauliques	785	804
- Pétrole et gaz naturel	1	1
- Sous-total, ressources naturelles	1 158	1 229
AUTRES	2 139	2 718
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>3 297</b>	<b>3 947</b>
<b>REVENUS DIVERS</b>		
VENTES DE BIENS ET SERVICES	6 152	n.d.
INTÉRÊTS	1 264	n.d.
AMENDES, CONFISCATIONS ET RECOUVREMENTS	926	n.d.
AUTRES REVENUS <sup>(1)</sup>	2 049	n.d.
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>10 391</b>	<b>10 240</b>
<b>REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT</b>		
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC	1 086	1 099
LOTO-QUÉBEC	1 206	1 274
HYDRO-QUÉBEC	2 412	2 275
AUTRES	195	87
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 899</b>	<b>4 735</b>
<b>TOTAL DES REVENUS AUTONOMES</b>	<b>82 728</b>	<b>84 527</b>
<b>TRANSFERTS FÉDÉRAUX</b>		
PÉRÉQUATION	10 030	11 081
PAIEMENT DE PROTECTION		
TRANSFERTS POUR LA SANTÉ	5 946	6 211
TRANSFERT POUR L'ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE ET LES AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX	1 635	1 701
AUTRES PROGRAMMES	2 568	3 676
<b>TOTAL DES TRANSFERTS FÉDÉRAUX</b>	<b>20 179</b>	<b>22 669</b>
<b>TOTAL DES REVENUS CONSOLIDÉS</b>	<b>102 907</b>	<b>107 196</b>

P : Prévisions du Plan économique du Québec de mars 2018.

(1) Regroupement des « contributions des usagers » et des « frais de scolarité ».

(2) Données des comptes publics redressées selon la structure budgétaire du Plan économique du Québec de mars 2018.

**Q-4 Coût des mesures fiscales passées et actuelles qui concernent spécifiquement certaines régions pour l'année 2018-2019, ainsi que les coûts pour les cinq dernières années. Fournir une ventilation par région.**

**RÉPARTITION RÉGIONALE DES MESURES FISCALES POUR LES ENTREPRISES DES RÉGIONS RESSOURCES**

- Les mesures fiscales pour les entreprises des régions ressources sont composées :
  - de trois crédits d'impôt sur les salaires :
    - crédit d'impôt pour les activités de transformation dans les régions ressources;
    - crédit d'impôt pour la Vallée de l'aluminium;
    - crédit d'impôt pour la Gaspésie et certaines régions maritimes;
  - d'un crédit d'impôt à l'investissement.

**RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2017-2018<sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	3	9	23
Saguenay–Lac-Saint-Jean	—	3	3	8
Mauricie	—	2	2	5
Abitibi-Témiscamingue	—	4	4	10
Côte-Nord	f	2	2	5
Nord-du-Québec	—	f	f	f
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	8	20	50
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	—	f	f	f
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>22</b>	<b>40</b>	<b>100</b>

(f) Coût inférieur à 2 M\$.

(1) Prévisions.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**RÉPARTITION RÉGIONALE DU COÛT DES MESURES FISCALES POUR LES RÉGIONS RESSOURCES, 2016-2017<sup>(1)</sup>**  
(en millions de dollars)

Régions ou territoires	Crédits d'impôt sur les salaires	Crédit d'impôt à l'investissement	Total	
			Montant	En %
Bas-Saint-Laurent	6	5	11	16
Saguenay–Lac-Saint-Jean	2	5	7	10
Mauricie	f	4	4	6
Abitibi-Témiscamingue	f	8	8	12
Côte-Nord	f	5	5	7
Nord-du-Québec	f	2	2	3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	16	27	40
MRC d'Antoine-Labelle, de Pontiac et de La Vallée-de-la-Gatineau	f	3	3	4
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>48</b>	<b>67</b>	<b>100</b>

(f) Coût inférieur à 2 M\$.

(1) Estimations.

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

**Q-5 Liste et copie de toutes les analyses et études produites par un mandataire ou par le ministère 2017-2018 et portant sur la fiscalité des entreprises au Québec.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.*

**Q-6 Comparaison, pour les cinq dernières années, du taux effectif marginal d'imposition (TEMI) du Québec, du Canada et des autres provinces canadiennes, des États-Unis et des pays du G8. Projection pour l'année à venir, incluant la réforme fiscale américaine.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-7 Taux d'emprunt des émissions de dette pour l'année 2017 et pour les cinq dernières années. Indiquer les écarts entre les taux d'emprunt du Québec et ceux de nos principaux voisins, incluant les neuf provinces canadiennes et les états du Nord-Est américain, ainsi que du Canada et des États-Unis, pour des termes comparables.**

**TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS**  
(en pourcentage)

	<b>Québec</b>	<b>Ontario</b>	<b>Écart Québec moins Ontario</b> (en points de pourcentage)
2017	2,53	2,54	-0,01

Source : PC-Bond.

**Q-8 Ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.), pour chacune des cinq dernières années.**

Le tableau ci-après présente les prélèvements effectués auprès des sociétés minières pour les années 2012 à 2016.

Les données présentées dans ce tableau sont établies en fonction des déclarations des exploitants et compilées sur une base d'année civile selon leur date de fin d'exercice financier.

Les prélèvements à l'égard des sociétés minières pour 2015 sont des données préliminaires.

En 2016, les prélèvements à l'égard des sociétés minières ne sont pas disponibles.

- Ces informations ne sont pas disponibles en raison des délais de traitement requis par Revenu Québec afin de corroborer les informations que lui ont transmises les sociétés minières.

**PRÉLÈVEMENT FISCAUX DIRECTS EFFECTUÉS AUPRÈS DES SOCIÉTÉS**  
(prélèvements fiscaux et régime de droits miniers, en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2015 <sup>p</sup>	2016
<b>Prélèvements fiscaux</b>		
Nombre de sociétés <sup>(1)</sup>	403	N.D.
<i>Impôt à payer au Québec</i>		
Revenu imposable au Québec	35	N.D.
<b>Impôt à payer sur le revenu des sociétés</b>	<b>4</b>	N.D.
<i>Cotisation des employeurs au FSS</i>		
Salaire versés	746	N.D.
<b>Cotisation des employeurs au FSS</b>	<b>31</b>	N.D.
<b>Sous-total – prélèvements fiscaux</b>	<b>35</b>	N.D.
<b>Régime d'impôt minier</b>		
Nombre de sociétés <sup>(1)</sup>	186	N.D.
<u>Sociétés productrices</u>		
Valeur brute de la production	6 938	N.D.
Nombre de sociétés productrices	17	N.D.
Nombre de sociétés ayant un impôt minier à payer	17	N.D.
Profit minier	342	N.D.
Impôt minier déclaré	93	N.D.
Crédits de droits réclamés	—	N.D.
<b>Impôt minier net : sociétés productrices</b>	<b>93</b>	<b>N.D.</b>
<u>Sociétés juniors</u>		
Crédits de droits réclamés	-8	N.D.
<b>Sous-total – régime d'impôt minier (net)</b>	<b>85</b>	<b>N.D.</b>
<b>TOTAL DES PRÉLÈVEMENTS</b>	<b>110</b>	<b>N.D.</b>

Note : La compilation est effectuée selon la date de fin d'exercice financier des sociétés. Les montants déclarés en dollars américains ont été convertis en utilisant la moyenne annuelle du taux de change publiée par la Banque du Canada. Les montants ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

p : Les prélèvements fiscaux ainsi que les données concernant le régime d'impôt minier pour 2015 sont préliminaires.

(1) Le nombre de sociétés correspond au nombre des sociétés distinctes ayant produit une déclaration de droits miniers incluant notamment les sociétés juniors (exploration). Chacune de ces sociétés est considérée pour les prélèvements au régime fiscal des sociétés.

Le nombre de sociétés minières considérées pour le calcul des prélèvements fiscaux est supérieur au nombre de sociétés visées par le régime d'impôt minier notamment puisque certaines entreprises minières œuvrant en exploration ne font de déclaration de droits miniers et qu'une mine peut être exploitée par une société faisant partie d'un groupe de sociétés dont certains membres ne sont pas assujettis au régime minier (sable, carrière, etc.).

(2) Une société doit seulement payer l'impôt minier minimum pour un exercice financier qui commence après le 31 décembre 2013. En 2014, 2 sociétés n'ont pas eu à payer d'impôt minier minimum, car leur exercice financier a débuté après cette date.

**Q-9** **Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement relative à l'industrie minière, pour chacune des cinq dernières années.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-10 Le total des profits avant impôts déclarés par les sociétés minières, au Québec, pour chacune des dix dernières années.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-11 Concernant l'entente intervenue en février 2018 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec, ainsi que l'entente intervenue en octobre 2017 entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, fournir une ventilation de l'impact net pour 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021.**

*Le ministère a acheminé cette question au Secrétariat du Conseil du trésor.*

**Q-12 Copie de toutes les études et notes produites par le ministère concernant les capacités fiscales du gouvernement fédéral comparées aux capacités fiscales du gouvernement du Québec.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-13 Bilan de la mise en œuvre de chacune des 71 recommandations du rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise depuis 2016-2017 et coût de chacune des mesures mises en œuvre. Fournir les prévisions pour 2018-2019.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

#### **Q-14 Bilan du crédit d'impôt RénoVert : coût global pour le gouvernement, montant total des dépenses en rénovation résidentielle entraînées par le crédit d'impôt; nombre d'emplois soutenus.**

- Le crédit d'impôt remboursable RénoVert vise à encourager les particuliers québécois à entreprendre des travaux de rénovation résidentielle écoresponsable, réalisés par des entrepreneurs reconnus. L'instauration de RénoVert contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur résidentiel au Québec.
  - À cet égard, cette initiative s'inscrit dans la priorité 20 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, qui vise notamment à accroître l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels.
- Le crédit d'impôt RénoVert a été annoncé à l'occasion du Plan économique du Québec de mars 2016. Il a ensuite été prolongé d'un an à l'occasion du Plan économique du Québec de mars 2017 et à l'occasion du Plan économique du Québec de mars 2018.
- Pour avoir droit à l'aide fiscale offerte par le crédit d'impôt RénoVert, les propriétaires ont jusqu'au 31 mars 2019 pour conclure une entente avec un entrepreneur qualifié et jusqu'au 31 décembre 2019 pour acquitter les dépenses de rénovation effectuée.
  - L'aide fiscale peut atteindre 10 000 \$ par habitation admissible.

#### **COÛT FISCAL DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA RÉNOVATION RÉNOVERT** (en millions de dollars)

	<b>2016- 2017</b>	<b>2017- 2018</b>
RénoVert (mise en place et prolongation) <sup>(1)</sup>	138,6	168,9
Prolongation de RénoVert – Plan économique de mars 2018	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>138,6</b>	<b>168,9</b>

(1) Ces données incluent la mise en place de RénoVert, annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2016 et la prolongation d'un an de RénoVert, annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2017.

Source : Plan économique du Québec de mars 2018.

- Au cours de la première année de mise en place de RénoVert, le crédit d'impôt a permis de soutenir près de 1,2 G\$ d'améliorations résidentielles écoresponsables chez les particuliers québécois.

**Q-15 Depuis 2013-2014, indiquer les sommes perçues sous forme de contribution pénale obligatoire conformément à l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Ventiler les sommes totales en fonction du montant des contributions individuelles (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 % de l'amende). Par exemple, le montant total perçu sous la forme de contribution de 14 \$. Pour chacune des catégories de contribution (14 \$, 20 \$, 40 \$ ou 25 %), indiquer leur utilisation/répartition conformément au dernier paragraphe de l'article 8.1 du Code de procédure pénale. Par exemple, indiquer le montant total de la part des contributions de 20 \$ transféré au CAVAC, au FAJ, etc.**

*La réponse à cette question sera transmise par le ministère de la Justice et ce, pour tous les ministères et organismes.*

**Q-16 Tout rapport, document ou étude concernant la mise en place des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-17 État de situation du suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et de la mise en place des recommandations.**

*Le ministère de la Justice coordonne la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction. La réponse à cette question sera transmise par le Ministère de la Justice, et ce, pour tous les ministères et organismes.*

**Q-18 Sommes dévolues au suivi du rapport de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction et à la mise en place des recommandations.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-19 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant la contribution d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord, depuis 2011-2012; prévisions pour 2018-2019.**

Le budget 2011-2012 (page E.28) avait annoncé que la contribution annuelle d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord serait de 10 M\$.

À cet effet, la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (Chapitre F-3.2.1.1.1) prévoit, à son article 5, qu'Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 M\$ et que cette somme est portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

Art. 5 de la Loi sur le Fonds du Plan Nord :

*Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 000 000 \$.*

*Cette somme est portée au crédit du fonds. La somme devant être versée annuellement par Hydro-Québec à compter de l'année 2017 est fixée par le gouvernement.*

*(2011), c. 18, ann. I, a. 5, a. 17; 2011, c. 18, ann. I, a. 5.*

Ainsi, en fonction du paragraphe 2 de l'article 5 de cette Loi, la contribution d'Hydro-Québec est fixée annuellement par décret depuis l'année 2017.

Le décret numéro 1286-2017 du 20 décembre 2017 a fixé la somme à être versée par Hydro-Québec au crédit du Fonds du Plan Nord à 15 M\$ pour l'année 2018.

- L'exercice financier d'Hydro-Québec se termine le 31 décembre.

Par conséquent, pour l'année financière 2017-2018, une contribution de 15 M\$ a été versée par Hydro-Québec en janvier 2018 et portée au crédit du Fonds du Plan Nord. Cette somme de 15 M\$ servira à soutenir la réalisation de projets d'investissement sur le territoire du Plan Nord.

Les prévisions du cadre financier du Fonds du Plan Nord pour les années 2018-2019 à 2022-2023 sont présentées à la page D.143 du Plan économique du Québec de mars 2018.

**Q-20 Copie des documents, notes, études ou analyses concernant les indicateurs utilisés pour fixer la contribution d'Hydro Québec à ce fonds, à compter de 2018-2019 et pour les années subséquentes.**

Le budget 2011-2012 (page E.28) avait annoncé que la contribution annuelle d'Hydro-Québec au Fonds du Plan Nord serait de 10 M\$.

À cet effet, la Loi instituant le Fonds du Plan Nord (Chapitre F-3.2.1.1.1) prévoit, à son article 5, qu'Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 M\$ et que cette somme est portée au crédit du Fonds du Plan Nord.

Art. 5 de la Loi sur le Fonds du Plan Nord :

*Hydro-Québec verse annuellement au fonds consolidé du revenu, dans les 30 jours suivant la fin de son exercice financier, une somme de 10 000 000 \$.*

*Cette somme est portée au crédit du fonds. La somme devant être versée annuellement par Hydro-Québec à compter de l'année 2017 est fixée par le gouvernement.*

*(2011), c. 18, ann. I, a. 5, a. 17; 2011, c. 18, ann. I, a. 5.*

Ainsi, en fonction du paragraphe 2 de l'article 5 de cette Loi, la contribution d'Hydro-Québec est fixée annuellement par décret depuis l'année 2017.

Le décret numéro 1286-2017 du 20 décembre 2017 a fixé la somme à être versée par Hydro-Québec au crédit du Fonds du Plan Nord à 15 M\$ pour l'année 2018.

- L'exercice financier d'Hydro-Québec se termine le 31 décembre.

Par conséquent, pour l'année 2017-2018, une contribution de 15 M\$ a été versée par Hydro-Québec en janvier 2018 et portée au crédit du Fonds du Plan Nord. Cette somme de 15 M\$ servira à soutenir la réalisation de projets d'investissement sur le territoire du Plan Nord.

Les prévisions du cadre financier du Fonds du Plan Nord pour les années 2018-2019 à 2022-2023 sont présentées à la page D.143 du Plan économique du Québec de mars 2017.

**Q-21 Ventilation détaillée, par mois, des dépenses effectuées à même le Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015, et les prévisions pour 2018-2019. Liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds.**

**DÉPENSES ANNUELLES DU FONDS DU PLAN NORD DEPUIS 2014-2015**

(en milliers de dollars)

<b>Année financière</b>	<b>Total</b>
2016-2017 <sup>(1)</sup>	197 298,2
2017-2018 <sup>(2)</sup>	39 716,8

(1) Pour l'année financière 2016-2017, le total inclut le versement de 100,25 M\$ pour l'achat des actifs qui appartenaient à la minière Cliff Natural Resources au site de Pointe-Noire.

(2) Pour l'année financière 2017-2018, le total est préliminaire et n'inclut pas les dépenses imputables au mois de mars 2018.

En ce qui concerne la liste des projets et des investissements annoncés et financés, en totalité ou en partie, par le Fonds du Plan Nord, veuillez-vous référer à la Société du Plan Nord.

**Q-22 Ventilation détaillée des revenus du Fonds du Plan Nord depuis 2014-2015; prévisions pour 2018-2019.**

**VENTILATION DÉTAILLÉE DES REVENUS DU FONDS DU PLAN NORD  
(EN MILLIONS DE DOLLARS)**

<b>Catégories de revenus</b>	<b>Réel</b>	<b>Préliminaire</b>
	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>
Dotation annuelle	74,0	78,6
Contribution d'Hydro-Québec	15,0	15,0
Autres revenus <sup>(1)</sup>	3,5	2,9
<b>TOTAL – Revenus</b>	<b>92,5</b>	<b>96,5</b>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Incluent les revenus de placement du Fonds du Plan Nord ainsi que les revenus nets associés au prêt à l'entreprise Les Diamants Stornoway.

Par ailleurs, les prévisions du cadre financier du Fonds du Plan Nord pour les années 2018-2019 à 2022-2023 sont présentées à la page D.143 du Plan économique du Québec de mars 2018.

**Q-23 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-24 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Fonds des générations, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-25 Ventilation complète des renseignements fournis par la Caisse de dépôt et placement du Québec concernant le Régime des rentes du Québec, incluant les rendements et les proportions investies dans chaque catégorie d'actif financier, pour les cinq dernières années.**

*Le ministère a acheminé cette question à Retraite Québec.*

**Q-26 Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-27 Fournir la politique de placement demandée par le ministère des Finances à l'égard du Fonds des générations pour les trois dernières années, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les cinq dernières années.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-28 Nombre de rencontres téléphoniques et physiques entre des employés du ministère et des agences de notation financière pour l'année 2017-2018. Fournir les montants dépensés pour ces rencontres.**

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de crédit de la part de cinq agences de notation :

- Moody's;
- Standard & Poor's;
- Fitch;
- DBRS;
- Japan Credit Rating Agency (JCR).

Le personnel du ministre des Finances rencontre les représentants de chaque agence de notation une fois par année après l'adoption du budget par l'Assemblée nationale.

Ces rencontres se déroulent dans les bureaux du ministère des Finances à Québec.

Au total, les rencontres ont donné lieu à une dépense de 1 169,42 \$ représentant le coût des repas pris par les participants pendant les rencontres de travail avec les cinq agences de notation.

**Q-29 Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des dix dernières années.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-30 Fournir la révision des dépenses de programmes pour 2016-2017 par rapport au budget 2017-2018, incluant tous les détails et une ventilation de chacune des dépenses. Préciser, pour chaque dépense, si la révision est récurrente.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-31 Fournir tous les documents, études d'impact, scénarios et prévisions de revenus concernant la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-32 Concernant le surplus de l'année 2016-2017, fournir la part du surplus imputable à des revenus et à des dépenses récurrents, et la part imputable à des revenus et à des dépenses non récurrents. Pour les non récurrents, identifier et chiffrer les dépenses.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-33 Fournir tous les documents, scénarios et études d'impact concernant la privatisation de la Société des alcools du Québec.**

- Les études et les analyses internes non publiées ne sont pas communiquées lorsque, notamment, de tels documents ont été produits pour le compte du ministre ou de son cabinet, lorsque ces documents contiennent des avis ou des recommandations, lorsqu'ils font partie d'un processus décisionnel en cours ou lorsque leur divulgation aurait pour effet de révéler une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre ne la rende publique. Ces documents demeurent donc confidentiels.

*Le Ministère a acheminé cette question à la Société des alcools du Québec.*

**Q-34 Copie de toute proposition d'entente bilatérale formulée au gouvernement fédéral concernant le transfert canadien en santé (TCS).**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-35 Copie de tout document, étude et analyse concernant l'impact de la hausse du salaire minimum en 2017-2018.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-36 Fournir le nombre d'inspections menées par le ministère auprès des services de garde non subventionnés concernant l'octroi des crédits d'impôt et les places réellement utilisées depuis cinq ans. Ventiler par année.**

*Le ministère a acheminé cette question au Ministère de la Famille.*

**Q-37 Fournir le coût total du crédit d'impôt en raison de l'âge depuis cinq ans, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelle demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.**

La réponse à cette question est disponible dans le document *Dépenses fiscales*, édition 2017 publié en mars 2018.

**Q-38 Fournir le coût total du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité, du crédit d'impôt pour frais médicaux et du crédit d'impôt pour frais relatifs à des soins médicaux depuis 2013-2014, ainsi que le nombre de bénéficiaires, le nombre de nouvelles demandes et le montant moyen reçu. Ventiler par année.**

La réponse à cette question est disponible dans le document *Dépenses fiscales*, édition 2017 publié en mars 2018.

- Q-39 Dresser le portrait des familles ayant bénéficié du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2017-2018 et 2018-2019 :**
- a. le nombre de ménages;**
  - b. l'âge des enfants;**
  - c. le type de service de garde;**
  - d. le montant moyen remboursé par réclamation d'impôt.**

La réponse à cette question est disponible dans le document *Dépenses fiscales*, édition 2017 publié en mars 2018.

**Q-40 Indiquer le coût total du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde pour 2017-2018 et 2018-2019.**

La réponse à cette question est disponible dans le document *Dépenses fiscales*, édition 2017 publié en mars 2018.

**Q-41 Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**

- a. l'objectif visé;
- b. la clientèle admissible;
- c. le montant total accordé en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.

**A) et B) Objectif visé et clientèle admissible**

- Il existe sept mesures fiscales dédiées à des entreprises culturelles. Toutes ces mesures sont des crédits d'impôt remboursables. Elles ont chacune leurs objectifs et clientèles spécifiques.

**OBJECTIF VISÉ ET CLIENTÈLE ADMISSIBLE**

<b>Crédit d'impôt</b>	<b>Objectif visé</b>	<b>Clientèle admissible</b>
Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	Permettre à l'industrie de se renforcer, d'élargir son marché et de promouvoir l'identité culturelle québécoise.	Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle certifiée comme étant québécoise.
Services de production cinématographique	Attirer au Québec le tournage de films étrangers.	Sociétés réalisant une production cinématographique ou télévisuelle admissible comportant des dépenses minimales de 250 000 \$.
Doublage de films	Soutenir les activités de doublage au Québec et encourager la consolidation de l'industrie québécoise du doublage face à la concurrence étrangère.	Sociétés réalisant le doublage d'une production qui appartient à une catégorie de films admissible et dont les montants sont versés à 75 % à des Québécois.
Production d'enregistrements sonores	Favoriser la consolidation et la capitalisation des entreprises du secteur en permettant le maintien ou l'accroissement de volume de production et la réduction des coûts de production.	Sociétés réalisant un enregistrement sonore à fort contenu québécois, comportant au moins 60 % de contenu musical.
Production de spectacles	Faciliter la consolidation de l'industrie en lui permettant de maintenir ou d'accroître son volume de production. Encourager la diffusion de spectacles en région éloignée. Aider les producteurs québécois à rivaliser avec les promoteurs étrangers.	Sociétés réalisant un spectacle musical, dramatique, d'humour, de mime, de magie, de cirque, aquatique ou sur glace à fort contenu québécois.
Production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	Soutenir le talent des créateurs québécois dans le développement et la diffusion de leurs événements ou environnements multimédias à l'échelle internationale.	Sociétés réalisant une œuvre qui propose une expérience éducative ou culturelle qui a pour but de divertir, d'être présentée à un ou des auditoires situés à l'extérieur du Québec et qui satisfait aux critères de contenu et d'employés québécois.
Édition de livres	Soutenir les activités d'édition de livres et permettre aux éditeurs québécois de développer les marchés étrangers pour des ouvrages québécois et de réaliser des projets d'édition d'envergure.	Sociétés réalisant un ouvrage admissible qui : <ul style="list-style-type: none"> <li>- est édité à des fins d'exploitation commerciale;</li> <li>- est l'œuvre d'un auteur québécois;</li> <li>- compte un certain nombre de pages et son premier tirage compte un minimum de 100 exemplaires;</li> <li>- est publié dans un livre relié sous couverture;</li> <li>- est constitué au moins à 75% des montants versés à des Québécois pour sa préparation et pour son impression.</li> </ul>

**Q-41 Liste des mesures fiscales dédiées à des organismes et entreprises culturels. Pour chacune d'elles :**

- a. l'objectif visé;
- b. la clientèle admissible;
- c. le montant total accordé en 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019;
- d. la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.

**C) le montant total accordé en 2016-2017 et les prévisions pour 2017-2018**

**ESTIMATIONS ET PRÉVISIONS DU COÛT DES CRÉDITS D'IMPÔT DESTINÉS À LA CULTURE**

(en millions de dollars)

<b>Crédits d'impôt</b>	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018<sup>P</sup></b>
Production cinématographique ou télévisuelle québécoise	113	137
Services de production cinématographique	193	160
Doublage de films	6	4
Production d'enregistrements sonores	f	f
Production de spectacles	16	17
Production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec	3	2
Édition de livres	10	7
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>330</b>

P : Prévisions.

f : Le coût fiscal est inférieur à 2 millions de dollars.

**D) la liste des organismes ou projets aidés, incluant le montant demandé et le montant alloué.**

- Le MFQ ne dispose pas d'informations quant à la liste, au nombre, au coût et aux détails de chacun des projets ayant bénéficié à l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur culturel.
- Par ailleurs, en ce qui concerne le nom des personnes, entreprises et/ou organismes bénéficiaires de l'une ou l'autre des mesures fiscales dans le secteur culturel, il s'agit de renseignements confidentiels détenus par Revenu Québec et ne pouvant être communiqués à des tiers, en vertu de l'article 69 de la Loi sur l'administration fiscale.

**Q-42 Montant de l'implication financière du Québec dans le Compte satellite de la culture (CSC).**

*Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Culture et des Communications.*

**Q-43 Ventilation détaillée de la rémunération des médecins, en précisant la progression du tarif à l'acte, la progression du nombre d'actes et le coût total.**

*Le Ministère a acheminé cette question au ministère de la Santé et des Services sociaux.*

**Q-44 À partir de quel niveau de rendement, calculé sur l'équité totale du projet du REM, le gouvernement du Québec recevra-t-il plus de dividendes qu'il ne verse de contributions à l'exploitation?**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-45 Contributions à l'exploitation du REM prévues en provenance du gouvernement du Québec pour les années 2023-2024 et suivantes.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-46 Le montant de 133,2 M\$ prévu pour 2022-2023 sera-t-il récurrent? Sera-t-il stable, indexé, ou majoré selon une autre formule? Si oui, préciser laquelle.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-47 Fournir une estimation en dollars de ce que pourrait représenter le 8 % de rendement projeté par la Caisse pour le projet du REM.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-48 Fournir les documents concernant le montage financier du Réseau électrique métropolitain. Quels sont les effets du montage financier sur les municipalités concernées?**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-49 À quels programmes de soutien du MTMDET CDPQ Infra et ses sociétés seront-elles admissibles?**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-50 Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises ayant fait une demande d'autorisation à l'AMF**

*Le ministère a acheminé cette question à l'Autorité des marchés financiers.*

**Q-51 Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises ayant reçu une autorisation de l'AMF**

*Le ministère a acheminé cette question à l'Autorité des marchés financiers.*

**Q-52 Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises s'étant vu refuser une autorisation par l'AMF. Préciser les motifs.**

*Le ministère a acheminé cette question à l'Autorité des marchés financiers.*

**Q-53 Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, nombre d'entreprises dont l'autorisation a été révoquée par l'AMF. Préciser les motifs.**

*Le ministère a acheminé cette question à l'Autorité des marchés financiers.*

**Q-54 Pour chaque mois depuis l'adoption de la loi 1, *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, adoptée en 2012, délai de traitement pour l'octroi d'une autorisation par l'AMF.**

*Le ministère a acheminé cette question à l'Autorité des marchés financiers.*

**Q-55 Nombre d'entreprises en attente d'une décision de l'AMF concernant l'octroi d'une autorisation en vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*.**

*Le ministère a acheminé cette question à l'Autorité des marchés financiers.*

**Q-56 Copie exhaustive de toutes les études réalisées en lien avec le document *Paradis fiscaux : Plan d'action pour assurer l'équité fiscale.***

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-57 Copie de toute correspondance avec le gouvernement fédéral en lien avec la perception des taxes sur les biens achetés ou consommés en ligne, incluant l'entente avec Netflix.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

### **Q-58 Sommes récupérées par le Programme de divulgation volontaire.**

- Revenu Québec administre actuellement un programme de divulgation volontaire permettant aux contribuables qui le désirent de corriger volontairement l'ensemble des erreurs ou des omissions passées et d'acquitter les sommes dues.
- Dans le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, déposé en novembre 2017, le gouvernement a annoncé son intention de maintenir le programme de divulgation volontaire de Revenu Québec.
- Le programme de divulgation volontaire est un outil très efficace. Depuis 2009-2010, il a permis au Québec de récupérer plus de 720 M\$, lesquels autrement auraient pu échapper aux autorités fiscales.

#### **NOMBRE DE NOUVEAUX DOSSIERS DE DIVULGATION VOLONTAIRE**

	<b>2016-2017</b>
Nombre de nouveaux dossiers de divulgation volontaire	1 536

Source : Revenu Québec.

- Même si le programme est maintenu, le Plan économique du Québec de mars 2018 prévoit qu'il sera révisé afin de tenir compte :
  - des développements récents en matière d'échange de renseignements entre le Canada et d'autres juridictions, notamment dans le cadre des travaux de l'OCDE relatifs à l'érosion de la base d'imposition et au transfert de bénéfices;
  - des modifications apportées par le gouvernement fédéral au Programme des divulgations volontaires de l'Agence du revenu du Canada. Ces modifications, annoncées en décembre 2017, visent à resserrer les conditions d'admission du programme fédéral.

**Q-140 Est-ce que les revenus des obligations vertes vont transiter par le FORT?**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-141 Quels sont les projets admissibles aux obligations vertes, dans la catégorie annoncée « Financement de nouveaux projets de transport en commun » ?**

Le gouvernement du Québec a réalisé, à ce jour, deux émissions d'obligations vertes, la première en février 2017 et la seconde en février dernier.

Au moment de réaliser ces émissions, le gouvernement avait identifié entre autres comme projets admissibles le remplacement de voitures de métro (trains AZUR), ainsi que l'achat d'autobus hybrides de la STM. Ces deux nouveaux projets sont des exemples de financement de transports en commun s'inscrivant dans le cadre de référence des obligations vertes du Québec.

Cependant, il faut préciser que les projets admissibles à être sélectionnés pour une émission d'obligations vertes ne sont pas connus d'avance. Ils ne le sont qu'ultérieurement, lorsqu'une telle émission est envisagée. En effet, c'est à ce moment seulement que le comité consultatif sur les obligations vertes (CCOV) se penche sur l'ensemble des projets admissibles disponibles, afin d'en faire ressortir une liste plus explicite et plus restreinte. De cette liste, lors du financement d'une obligation verte, le MFQ décide quels projets sont financés. C'est dans cette optique que le gouvernement a mis en place un cadre de référence et un processus de sélection afin de s'assurer de la bonne gouvernance dans la sélection future des projets par le CCOV.

**Q-142 Combien d'argent neuf les obligations vertes vont-elles apporter dans le transport en commun, versus l'absence d'obligations vertes?**

L'émission d'obligations vertes est un moyen de financer des projets verts qui, autrement, auraient été financés par l'émission d'obligations conventionnelles. Ainsi, les obligations vertes ne sont pas une source additionnelle de financement mais un autre véhicule de financement pour le gouvernement.

# **Ministère des Finances**

## **Étude des crédits 2018-2019**

### **Renseignements particuliers requis par le Deuxième groupe d'opposition**

Avril 2018

1. Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2017-2018, indiquer :
  - la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;
  - la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ;
  - leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.
2. Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2017-2018. Indiquer :
  - le lieu ;
  - le coût ;
  - la ou les dates de participation ;
  - le nombre de participants ;
  - le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
  - le nom de la formation ou de l'activité.
3. Sommes dépensées en 2017-2018 (et prévisions pour 2018-2019) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).
4. Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2017-2018, en indiquant pour chacun :
  - son mandat ;
  - la liste des membres ;
  - le budget dépensé ;
  - le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres ;
  - les résultats atteints.
5. Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2017-2018 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
6. Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2017-2018. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.

Fournir également la ventilation de toutes les compressions financières réalisées et à venir du ministère et des organismes qui en relèvent pour l'exercice 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.
7. Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2017-2018, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.
8. Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2017-2018 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.
9. Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2017-2018. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.

10. Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures (Société immobilière du Québec) par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2017-2018.
11. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 :
- la liste de tous les concours et tirages réalisés ;
  - les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;
  - l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ;
  - la liste des concours qui ont pris fin.
12. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019 :
- le nom de toutes les campagnes;
  - les coûts de ces campagnes;
  - le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
  - les dates de diffusion de la campagne;
  - les objectifs visés par chaque campagne.
13. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global alloué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2017-2018 :
- le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention ;
  - le nom du ou des organismes bénéficiaires ;
  - le montant qui leur a été accordé.
- Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.
14. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 :
- le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
  - le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
  - le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes ;
  - Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2017-2018 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
  - Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2017-2018 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
15. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).
16. Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2013-2014 à 2017-2018, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2018-2019.
17. Nombre et pourcentage d'employés mis en disponibilité ou ayant un statut d'employé excédentaire, leurs salaires et leur classification, par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2017-2018 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.
18. Liste des groupes consultés lors des consultations prébudgétaires qui ont précédés le dépôt du Budget de 2018-2019. Détailler, les principales recommandations émises par ces groupes pour chacun des deux budgets.

19. Liste des organismes présents lors du huis clos du Budget 2018-2019.
20. Fournir le bilan actuel de la mise en application des 71 recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, tel que présenté dans le Plan économique 2015-2016 à la p. B 91.
21. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour les dix dernières années.
22. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création.
23. Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant la RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création.
24. La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour les années 2017-2018 et 2018-2019, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les dix dernières années.
25. La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds des Générations pour les années 2017-2018 et 2018-2019, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis sa création.
26. Liste des rendements quotidiens, incluant les pertes et les gains, pour les activités courantes de front office, incluant les activités de couverture de taux de change, de gestion des taux d'intérêt par les produits dérivés, le financement municipal et octroyé, le financement sur les marchés canadiens et sur les marchés internationaux, et finalement les activités de gestion de liquidité reliées aux fonds d'amortissement, pour l'année 2017-2018.
27. Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré depuis 2000, ventilé par catégorie de dette.
28. Liste détaillée des revendications financières particulières non réglées du Québec envers le gouvernement fédéral.
29. Pour chacune des dépenses fiscales aux individus pour l'année 2010 à 2017 indiquez le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal
30. Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2017, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal
31. Copie de toutes études, analyses ou rapports sur l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie.
32. Copie de toutes études, analyses ou rapport qui portent sur l'impact du prix du pétrole et des hydrocarbures sur la péréquation.
33. Copie de tous les documents portant sur les futurs revenus de péréquation et de transferts fédéraux, par année, pour les 10 prochaines années.
34. Évolution détaillée depuis 2003-2004 de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donnée de façon distincte la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires)

35. Taux d'emprunt des émissions de dette depuis 2010. Écart entre les taux d'emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachusetts et Maine). Prévisions utilisées sur les taux d'emprunt pour les 5 prochaines années
36. L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) pour chacune des 5 dernières années ainsi que les prévisions pour les 5 prochaines années. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.
37. Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière pour chacune des 5 dernières années ainsi que les prévisions pour les 5 prochaines années. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.
38. Le total des profits avant impôt déclarés par les sociétés minières au Québec pour chacune des 5 dernières années en spécifiant le nombre de minière par année.
39. Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des 10 dernières années.
40. Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus de 2014-2015 à 2017-2018 inclusivement.
41. Comparaison du TEMI (taux effectif marginal d'imposition) du Québec, du Canada, des autres provinces Canadiennes et des États-Unis pour les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.
42. Estimation des TEMI (taux effectif marginal d'imposition) du Québec, du Canada, des autres provinces Canadiennes et des États-Unis pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.
43. Copie de toute étude, rapport portant l'effet de l'augmentation des tarifs, taxes et impôts sur l'activité économique.
44. Les prévisions économiques annuelles du ministère des finances allant de la période de 2014 à 2023 pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :
  - Revenu disponible des ménages en dollars courant
  - Revenu disponible des ménages en dollars réel
  - Revenu disponible des ménages par habitant en dollars courant
  - Revenu disponible des ménages par habitant en dollars réel
  - Le nombre de ménages
  - Le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
    - 0 à 20 000;
    - 20 000 à 40 000;
    - 40 000 à 60 000;
    - 60 000 à 80 000
    - 100 000 à 120 000
    - 120 000 et plus
  - Le PIB nominal en dollars courant
  - Le PIB réel
  - Le taux d'épargne des ménages
  - Les dépenses de consommation en dollars courant
  - Les dépenses de consommation en dollars réel
  - L'investissement privé non résidentiel en dollars courant
  - L'investissement privé non résidentiel en dollars réel
  - Le taux d'inflation
  - La population active
  - Le taux de chômage

- Le nombre d'emplois
  - Le nombre d'emplois dans le secteur privé
  - La pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal
  - La pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel
  - La rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants
  - La rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réel
45. Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail, pour chacune des 5 dernières années financières (incluant 2017-2018).
46. Précisez le nombre d'enfants recevant le Soutien aux enfants, selon le rang de naissance, distinctement, (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> ou plus) pour les cinq dernières années.
47. Pour les exercices de 2011-2012 à 2017-2018, indiquer d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moddy's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des finances.
48. Pour les exercices de 2011-2012 à 2017-2018 inclusivement, portant sur les rencontres entre le ministère des Finances et les agences de notation Fitch, Standard & Poor's et Moody's, indiquer :
- Les précisions d'informations qu'ont demandées les agences quant aux budgets et selon les années;
  - Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2017, publié le 21 novembre 2017
  - Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2016, publié le 25 octobre 2016;
  - Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences pour l'ensemble de la période;
  - Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences de notation pour la mise à jour économique d'octobre 2016;
  - Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2015, publié le 26 novembre 2015;
  - Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences pour l'ensemble de la période;
  - Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences de notation pour la mise à jour économique d'octobre 2016;
  - Le calendrier prévu de 2017 des rencontres à venir entre le ministre des Finances, et le personnel des agences de notation.
  - Les exigences budgétaires qu'ont demandées les agences de notation pour que le Québec conserve sa cote de crédit pour les exercices 2013-2014 à 2017-2018.
49. Liste de tous les projets financés dans le cadre de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet. Dans le cadre des projets nécessitant des travaux de construction de toute nature, spécifier s'il s'agit d'un contrat de gré à gré ou d'un appel d'offres. Dans le cas des appels d'offres, fournir également la liste des soumissionnaires, le détail de leur soumission et le soumissionnaire retenu.
50. État de situation détaillé concernant la mise en place des Fonds d'intervention économique régional (FIER) en spécifiant pour les 4 volets (FIER-soutien, FIER-régions, FIER-partenaires, FIER-partenaires) : a) les FIER qui sont actuellement en place par région ; b) les sommes gouvernementales investies et les sommes des partenaires ; c) les demandes d'accréditation qui sont actuellement à l'étude ; d) le nombre d'entreprises qui, à ce jour, ont reçu une aide financière, le montant de l'aide et le nombre d'emplois créés.

51. Pour chaque fond spécial et chaque organisme autre que budgétaire, tels que regroupés dans le rapport mensuel des opérations financières, leurs revenus, leurs dépenses et leur service de la dette, par année depuis 2003.

52. Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par le Ministère par l'entremise du Fonds vert en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, ventilés par programmes inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le cas échéant.

53. La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert, en 2016-2017 et 2017-2018 avec mention :

- de la description du projet ;
- de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire ;
- du programme concerné, le cas échéant ;
- du montant déboursé ;
- de la date du déboursement ;
- de l'objectif poursuivi en termes de réduction des GES.

Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le Ministère, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives.

Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en termes de réduction des GES.

54. Concernant la gestion du Fonds vert par le Ministère, fournir pour 2017-2018 :

- Le cadre de gestion utilisé;
- La grille d'évaluation des projets ;
- Les objectifs poursuivis.

55. L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 :

- 1) Offrir une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % aux armateurs québécois à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires qui sont réalisés par des chantiers maritimes québécois.
- 2) Offrir une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois pour financer les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois.
- 3) Maintenir le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires.
- 4) Déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale.
- 5) Prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.

56. Concernant le Groupe d'Initiative Financière, indiquez :

- L'identité des membres;
- Le budget mis à la disposition du conseil;
- Les objectifs concrets fixés pour le conseil;
- Le nombre de rencontres, lieu et les motifs de celles-ci;
- L'évaluation des résultats des interventions du conseil;

**Q-1 Pour chacun des organismes, agences, ou autres relevant du ministère pour 2017-2018, indiquer :**

- la liste des employés et des membres du conseil d'administration, en indiquant le poste qu'ils occupent et leur rémunération ;
- la liste des personnes qui ont été nommées ou qui ont vu leur mandat renouvelé en indiquant : leur nom, leur titre, la date du début et de la fin de leur mandat, leur rémunération et leur CV ;
- leurs frais de déplacement, de repas, de voyage et de représentation.

*Le ministère a acheminé cette question aux organismes concernés.*

Fournisseurs	Formation (1er avril 2017 au 28 février 2018) - Titre de l'activité	Coût direct	Nombre de participants	Lieu	Début le	Fin le
Académie du Savoir	Bureautique et informatique	123,25 \$	1	Québec	2017-06-19	2017-08-31
AFI Expertise inc.	Formations AFI Expertise 2017-2018	12 680,00 \$	17	Québec	2017-05-08	2018-02-02
Agile Québec	Méthotologie AGILE	399,33 \$	3	Québec	2017-11-07	2017-11-07
Alia Conseil	Réinventer la fonction formation	21,75 \$	1	Québec	2017-06-06	2017-06-06
Association de planification fiscale et financière (APFF)	24e symposium sur les taxes à la consommation	655,00 \$	1	Montebello	2017-05-28	2017-05-30
Association des économistes québécois (ASDEQ)	Forfait institutionnel 2017-2018 ASDEQ	4 480,00 \$	14	Québec	2017-09-12	2018-06-30
Association des économistes québécois (ASDEQ)	Formations Association des économistes québécois (ASDEQ) 2017-2018	3 932,46 \$	18	Québec / Gatineau	2017-04-26	2018-01-17
Association des femmes en finance du Québec (AFFQ)	Cercles d'enrichissement de l'Association des femmes en finance du Québec (AFFQ)	450,00 \$	1	Québec	2017-11-20	2018-06-05
Association du Barreau canadien (ABC)	Association du Barreau canadien	90,00 \$	1	Québec	2017-11-30	2017-11-30
Ateliers de conversation anglaise (ACA)	Cours d'anglais de groupe 2017-2018	10 566,56 \$	33	Québec	2017-02-02	2017-12-14
Barreau du Québec	Formations Barreau du Québec 2017-2018	150,00 \$	1	Montréal	2017-10-15	2017-10-17
Bourse de Montréal	Conférence canadienne annuelle des dérivés	300,00 \$	2	Québec	2017-11-28	2017-11-29
CAMIQ	Développement et maintien des compétences	570,00 \$	6	Québec	2017-06-16	2017-06-16
Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC)	Groupes interministériels de codéveloppement en gestion	700,00 \$	4	Québec	2017-10-02	2018-06-29
Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC)	Développer son leadership pour l'administration publique	295,00 \$	1	Québec	2017-03-27	2017-03-27
Centre de leadership et de développement des compétences (CLDC)	Communication et mobilisation en gestion de projet	440,00 \$	1	Québec	2017-11-01	2017-11-01
Centre d'expertise des grands organismes (CEGO)	Remboursement automatisé des médicaments des personnes accidentées de la route, RAMQ et SAAQ	21,74 \$	1	Québec	2017-09-20	2017-09-20
Centre d'expertise des grands organismes (CEGO)	Le Cadre de gestion de la qualité de la CNESST	21,74 \$	1	Québec	2017-12-06	2017-12-06
Centre Microbur	Rédaction stratégique et perfectionnement en français écrit	7 675,00 \$	21	Québec	2017-09-19	2017-12-12
Cercle finance du Québec	Formations Cercle finance du Québec 2017-2018	1 330,00 \$	17	Québec	2017-04-10	2018-02-15
CFA Québec	Formations CFA Québec 2017-2018	224,99 \$	5	Québec	2017-04-13	2017-09-07
Climate Connect	Prévision des prix des droits d'émissions de GES sur le marché WCI (Western Climate Initiative)	293,30 \$	1	Québec	2017-10-26	2017-10-26
École nationale d'administration publique (ENAP)	Programme gouvernemental d'apprentissage du gestionnaire-leader (PGAGL)	44 975,00 \$	13	Québec	2017-05-01	2019-05-28
École nationale d'administration publique (ENAP)	Programme d'apprentissage pour le personnel professionnel - chefs d'équipe (PAP-CE)	6 800,00 \$	2	Québec	2017-04-19	2017-11-29
École nationale d'administration publique (ENAP)	Cercle des jeunes leaders de l'administration publique	6 000,00 \$	1	Québec	2017-09-22	2019-04-30
Fondation canadienne de fiscalité	Mise à jour sur les sociétés privées et sur les mesures annoncées le 18 juillet dernier par la Fondation canadienne de fiscalité	380,54 \$	2	Québec	2017-12-04	2017-12-04
Forum des jeunes de la fonction publique québécoise	Les finances publiques du Québec	7,00 \$	1	Québec	2017-09-18	2017-09-18
GP-Québec	Gouvernance organisationnelle et l'efficacité des projets	270,00 \$	1	Québec	2017-10-24	2017-10-24
HEC Montréal	Programme d'aide à la poursuite des études	318,06 \$	1	Montréal	2017-08-29	2017-12-09

Fournisseurs	Formation (1er avril 2017 au 28 février 2018) - Titre de l'activité	Coût direct	Nombre de participants	Lieu	Début le	Fin le
Information Systems Audit and Control Association (ISACA)	Forfait 2017-2018	2 800,00 \$	17	Québec	2017-10-02	2018-05-29
Institut d'administration publique de Québec (IAPQ)	Forfait IAPQ 2017-2018	1 700,00 \$	6	Québec	2017-09-29	2018-05-18
Institut de la gestion financière (IGF)	Formations IGF 2017-2018	420,00 \$	6	Québec	2017-04-05	2017-05-31
Institut de la gestion financière de Québec (IGF)	Forfait IGF 2017-2018	14 880,00 \$	31	Québec	2017-11-01	2018-06-05
Institut des auditeurs internes - section de Québec	La contribution de l'audit interne dans la fonction publique: Qu'en est-il?	70,00 \$	2	Québec	2017-12-08	2017-12-08
Institut des auditeurs internes Canada	Rapports d'audit interne concis et convaincants	700,00 \$	1	Québec	2018-05-29	2018-05-30
Journal de l'assurance	Assurance de dommages	210,00 \$	1	Montréal	2018-03-13	2018-03-13
LCG Coaching, CPA Inc.	Favoriser le développement des compétences	1 500,00 \$	1	Québec	2017-05-01	2017-09-13
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)	Programme d'aide à la poursuite des études	1 515,00 \$	1	Québec	2017-09-13	2017-09-15
Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA)	Passeport Multi-CPA 2017-2018	20 799,62 \$	56	Québec	2017-09-01	2018-08-31
Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ)	Colloque immobilier	175,00 \$	1	Montréal	2017-10-05	2017-10-05
Québec Bourse inc.	L'importance des sociétés inscrites en bourse pour l'économie du Québec	75,00 \$	1	Québec	2017-04-03	2017-04-03
Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail (RRSPT)	Formations Regroupement de Réseaux en Santé des Personnes au Travail 2017-2018	2 500,00 \$	8	Québec	2017-10-03	2018-02-01
Réseau Action TI	Journée de l'informatique du Québec 2017	1 400,00 \$	5	Québec	2017-11-13	2017-11-14
Réseau Capital	Rôle stratégique du port de Québec	150,00 \$	2	Québec	2018-01-25	2018-01-25
Services Conseils Hardy	Introduction au logiciel SAS	2 847,50 \$	2	Québec	2017-05-24	2017-05-26
Statistique Canada	Formation sur la base de données et modèle en simulation de politiques sociales BD/MSPS	3 901,41 \$	12	Québec	2017-09-13	2017-09-14
Technologia Formation	Technologia Formation 2017-2018	795,00 \$	1	Québec	2017-05-11	2017-05-12
Université à distance de l'Université du Québec (TÉLUQ)	Programme d'aide à la poursuite des études	2 337,46 \$	4	Québec	2017-01-01	2017-12-29
Université du Québec à Montréal	Audit interne: principe et pratiques de base	800,00 \$	1	Montréal	2017-10-31	2017-11-01
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	Programme d'aide à la poursuite des études	815,33 \$	2	Québec	2017-01-09	2017-04-28
Université Laval (UL)	Conférence Canadienne Annuelle des Dériveres	150,00 \$	1	Québec	2017-11-08	2017-11-08
Université Laval (UL)	Négocier avec leadership	795,00 \$	1	Québec	2017-11-08	2017-11-08
Université Laval (UL)	Programme d'aide à la poursuite des études	5 086,35 \$	8	Québec	2017-01-10	2017-12-22
Université Laval (UL)	Sécurité applicative VIP	100,00 \$	1	Québec	2017-11-29	2017-11-29
Université de Montréal (UdeM)	Programme d'aide à la poursuite des études	1 365,80 \$	2	Québec	2017-09-18	2017-12-29
Université de Sherbrooke (UdeS)	Programme d'aide à la poursuite des études	674,85 \$	1	Québec	2017-08-28	2017-12-21
Vertabelo Academy	Langage SQL	109,07 \$	1	Québec	2017-09-25	2017-09-29

**Q-2 Liste de toutes les formations (incluant les formations continues et celles menant à l'obtention d'une certification ou d'un diplôme), conférences, ateliers, journées d'activités, activités de développement, sommets, congrès ou autres activités auxquelles ont participé les employés du ministère et des organismes qui en relèvent au cours de l'année 2017-2018. Indiquer :**

- le lieu ;
- le coût ;
- la ou les dates de participation ;
- le nombre de participants ;
- le nom de la personne ou de l'organisme ayant offert l'activité ;
- le nom de la formation ou de l'activité.

Voir tableau ci-joint.

**Q-3 Sommes dépensées en 2017-2018 (et prévisions pour 2018-2019) par le ministère et chacun de ses organismes pour l'informatique et les technologies de l'information. Ventiler selon la catégorie de dépenses, soit s'il s'agit d'achat de logiciels ou de licences, de matériel, d'entretien ou de services professionnels (interne, externe ou du CSPQ).**

*Consultez la réponse de la question 1 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

- Q-4 Liste de tous les comités interministériels ou impliquant d'autres partenaires auxquels a participé le ministère en 2017-2018, en indiquant pour chacun :**
- son mandat ;
  - la liste des membres ;
  - le budget dépensé ;
  - le montant ventilé pour les frais de déplacement, de repas ou autres ;
  - les résultats atteints.

*Consultez la réponse de la question 45 des Renseignements généraux.*

**Q-5 Nombre et pourcentage d'employés occasionnels par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2017-2018 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.**

## 2017-2018

Secteur	A	B	C	D	E
	Nombre d'occasionnels au 28 février 2018	Nombre d'employés réguliers + occasionnels au 28 février 2018	% d'occasionnels au 28 février 2018 (A/B)	Nombre de personnes nommées temporaires dans l'année financière 2017-2018 (Jusqu'au 28 février 2018)	% de personnes ayant été nommées temporaires dans l'année (Jusqu'au 28 février 2018) (D/B)
Bureau du sous-ministre /secrétariat / affaires juridiques / communications	1	22	4,5%	1	4,5%
DGA	4	94	4,3%	8	8,5%
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	5	30	16,7%	2	6,7%
Politiques aux particuliers et à l'économique	4	50	8%	2	4%
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	1	17	5,9%	3	17,6%
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	3	39	7,7%	2	5,1%
Politique budgétaire	2	50	4%	6	12%
Relations fédérales-provinciales, dette, régimes de retraite et opérations financières	3	95	3,2%	5	5,3%
Contrôleur des finances	5	167	3%	7	4,2%
Fonds de financement	3	14	21,4%	0	0
<b>Total MFQ + Fonds de financement</b>	<b>31</b>	<b>578</b>	<b>5,4%</b>	<b>36</b>	<b>6,2%</b>

**Q-6 Copie et détail de toute demande de réduction, de consolidation, d'optimisation des ressources et de moyens ou de compressions de dépenses, reçue par le ministère ou l'organisme qui en relève en 2017-2018. Fournir l'ensemble des échanges, correspondances ou autres à ce sujet.**

**Fournir également la ventilation de toutes les compressions financières réalisées et à venir du ministère et des organismes qui en relèvent pour l'exercice 2017-2018, ainsi que les prévisions pour 2018-2019.**

*La réponse à cette question sera transmise par le Conseil du trésor, et ce, pour tous les ministères et organismes.*

**Q-7 Liste et copie de tous les sondages effectués par le ministère et par chaque organisme qui en relève en 2017-2018, en indiquant les coûts, le sujet et, le cas échéant, la firme retenue pour le réaliser.**

*Consultez la réponse de la question 7 des Renseignements généraux.*

**Q-8 Nombre total d'avis, juridiques et autres, commandés en 2017-2018 par le ministère ou le cabinet du ministre, ainsi que par chaque organisme qui en relève. Fournir la liste complète en indiquant les coûts, le sujet, le nom de l'organisme ou de la personne qui a réalisé l'avis et la date de réception.**

**Avis juridiques internes d'un ministère**

La *Loi sur le ministère de la Justice* prévoit que le ministre de la Justice est le juriconsulte du lieutenant-gouverneur et le membre juriconsulte du Conseil exécutif du Québec. C'est à ce titre qu'il donne ses avis juridiques aux divers ministères.

Les avis juridiques demandés par un ministère ou le cabinet du ministère sont protégés par le secret professionnel en vertu de l'article 9 de la *Charte des droits et libertés de la personne*.

Dans le cas des ministères, le droit au secret professionnel appartient au gouvernement qui seul peut y renoncer. Le ministère ou ministre, qui a demandé un avis juridique, ne peut prendre la décision de renoncer à la protection du secret professionnel au nom du gouvernement. Selon la pratique traditionnelle établie, c'est le ministre de la Justice qui gère cette situation pour assurer la cohérence des dossiers juridiques et qui prend la décision de rendre accessibles les renseignements protégés, en concertation avec les ministères concernés.

Généralement, le ministre de la Justice ne renonce pas à la protection du secret professionnel parce que la diffusion des avis juridiques risquerait de nuire sérieusement aux intérêts de l'État. En effet, la communication des avis juridiques pourrait causer préjudice à des politiques gouvernementales, à des procédures judiciaires actuellement en cours ainsi qu'aux moyens de défense du procureur général du Québec ou à d'autres intérêts de l'État.

Pour ces raisons, le ministère ou le cabinet ne peut donner suite à la demande de communiquer les informations requises sur les avis juridiques internes commandés en 2017-2018 dans le cadre de l'Étude des crédits.

**Avis juridiques internes d'un organisme**

Les avis juridiques produits par les organismes sont pareillement protégés par le secret professionnel et seul l'organisme/client peut renoncer à leur divulgation.

**Avis juridiques externes**

Les avis juridiques produits dans le cadre d'un contrat de services juridiques conclu entre un avocat ou un notaire de la pratique privée et un ministère ou un organisme sont protégés par le secret professionnel. Seules les informations qui ont fait l'objet d'une renonciation au secret professionnel peuvent être divulguées. Pour connaître les informations accessibles au sujet des mandats confiés en 2017-2018 à des avocats ou à des notaires de la pratique privée par le ministère ou les organismes qui en relèvent, nous vous référons à la réponse que le ministère de la justice a donnée à la question P.71 dans le cadre de l'étude de ses crédits. »

**Q-9 Liste de tous les frais de traduction et des documents traduits pour le ministère et chacun de ses organismes en 2017-2018. Fournir la liste des contrats octroyés, le nom des firmes retenues et les coûts.**

**Liste des dépenses en traduction au 31 mars 2018**

<b>Mandat</b>	<b>Firmes ou fournisseurs</b>	<b>Coûts</b>
Service de traduction, de l'anglais vers le français, de divers documents produits par le Ministère.	Edgar inc.	842 \$
Service de traduction du français vers l'anglais - Documents de nature juridique (DAJ).	CSPQ	849 \$
<b>TOTAL</b>		<b>1 691 \$</b>

*Pour les contrats de plus de 25 000 \$, l'information se trouve aux engagements financiers qui feront l'objet d'une étude particulière par la Commission de l'administration publique.*

Les documents traduits sont disponibles sur le site Internet du ministère des Finances à l'adresse suivante : [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca).

**Q-10 Liste et détail de tous les mandats donnés à la Société québécoise des infrastructures (Société immobilière du Québec) par le ministère et par chaque organisme qui en relève pour la location, l'achat, la rénovation, la décoration et autres travaux réalisés en 2017-2018.**

*Consultez la réponse de la question 17 des Renseignements généraux.*

**Q-11 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 :**

- a) la liste de tous les concours et tirages réalisés ;**
- b) les prix remis aux gagnants des concours et des tirages, ainsi que la valeur de ces prix ;**
- c) l'objectif visé par la tenue de chacun des concours ;**
- d) la liste des concours qui ont pris fin.**

Le ministère des Finances n'effectue pas de concours ni de tirages.

**Q-12 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, concernant les campagnes de publicité et de sensibilisation, fournir pour 2017-2018 et les prévisions pour 2018-2019 :**

- le nom de toutes les campagnes;
- les coûts de ces campagnes;
- le nom de la firme ou du professionnel retenu pour la réaliser ;
- les dates de diffusion de la campagne;
- les objectifs visés par chaque campagne.

*Consultez la réponse de la question 3 des Renseignements généraux.*

**Q-13 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2017-2018 :**

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
- c) le montant qui leur a été accordé.

**Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.**

### **Programmes de financement et subventions accordées en 2017-2018**

#### **1. Programme d'appui au positionnement des alcools québécois dans le réseau de la Société des alcools du Québec (PAPAQ)**

Montant global attribué au programme : 4 100 000,00 \$

Direction du ministère qui en a la gestion : Direction des boissons alcooliques et de la gouvernance des sociétés d'État

<b>Entreprises</b>	<b>Montant au 31 décembre 2017 (après 3 trimestres)</b>
1769 Distillerie inc.	15 950,73 \$
7503270 Canada inc.	15 720,34 \$
9054-2291 Québec inc.	129 784,54 \$
9067-5588 Québec inc. (Vignoble La Bauge)	39 313,15 \$
9146-2275 Québec inc.	2 501,25 \$
9190-3591 Québec inc.	1 163,56 \$
9263-5770 Québec inc.	1 148,65 \$
9274-5678 Québec inc.	2 648,51 \$
9312-3511 Québec inc. (Distillerie Shefford)	1 903,32 \$
9321-8477 Québec inc.	30 000,00 \$
Absintherie des Cantons inc.	5 633,59 \$
Cassis de l'Isle ensorceleuse Monna et fils inc.	29 592,58 \$
Château de cartes, vignoble et cidrerie inc.	1 949,71 \$
Château de la Grange inc., Le	1 732,60 \$
Cidrerie du Minot inc.	9 203,67 \$
Cidrerie la Pomme du St-Laurent inc.	1 729,58 \$
Cidrerie Michel Jodoin inc.	39 564,46 \$
Cidrerie Milton inc.	12 023,82 \$
Clos Saint-Denis 2015 inc.	1 849,28 \$
Construction GDL inc.	18 148,95 \$
Côte de Vaudreuil	4 608,53 \$
Courville, Léon (Domaine Les Brome)	186 815,34 \$
Distillerie du Fjord inc.	30 000,00 \$
Distillerie du St. Laurent inc.	30 000,00 \$
Distillerie Fils du Roy [QC] inc.	19 268,62 \$
Distillerie Mariana inc.	35 266,76 \$
Distilleries Cirka inc.	60 000,00 \$
Domaine Cartier-Potelle inc.	1 210,12 \$
Domaine Clos St-Bernard inc.	17 377,21 \$
Domaine de la Source à Marguerite	7 142,10 \$
Domaine de la Vallée du Bras inc.	1 606,99 \$
Domaine des Côtes d'Ardoises [2010] inc.	1 112,73 \$
Domaine des Salamandres [2010] inc.	13 744,59 \$
Domaine Ives Hill inc.	2 020,99 \$
Domaine l'Ange Gardien Vignobles et Vergers inc.	12 212,92 \$
Domaine Mont-Vezeau	9 260,28 \$

**Q-13 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2017-2018 :**

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
- c) le montant qui leur a été accordé.

**Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.**

<b>Entreprises</b>	<b>Montant au 31 décembre 2017 (après 3 trimestres)</b>
Entre Pierre et terre inc.	8 699,34 \$
Entreprises Carone, Les	7 326,72 \$
Ferme Apicole Desrochers D inc.	1 137,04 \$
Ferme Bourdages Tradition inc.	2 813,93 \$
Ferme CMJI Robert inc.	182 109,57 \$
Ferme Pérignon inc.	1 498,52 \$
Gestions Chou-Bec inc., Les	69 281,74 \$
Grand St-Charles S.E.N.C., Le	1 803,31 \$
Groupe CidreCo inc.	29 176,05 \$
Halte des pèlerins inc., La	57 147,09 \$
Intermiel inc.	25 475,03 \$
Jardins Purdély inc.	7 023,04 \$
Lavertu, Martin (002)	23 158,39 \$
Maison des Futailles, S.E.C.	33 619,69 \$
Maison Sivo inc.	29 091,24 \$
Mas des Patriotes inc., Le	9 485,55 \$
Miel Nature inc.	1 148,14 \$
Normand Guénette et Isabelle Ricard	10 526,48 \$
O'Dwyer Micro-Distillerie Gaspésienne inc.	30 000,00 \$
Robert Mckeown inc.	2 721,76 \$
Serres de la Presqu'Île S.E.N.C., Les	1 372,18 \$
Société Sylvicole de Saint-Nicolas inc., La	2 156,62 \$
Théberge, Marc (003)	6 743,28 \$
Union libre cidre & vin inc.	5 833,22 \$
Val Caudalies inc.	8 935,36 \$
Verger R.C. Guertin [2011] inc.	12 710,36 \$
Vergers de la Colline, Les	6 972,27 \$
Vergers Lafrance inc., Les	83 191,44 \$
Vice & Vertu Distilleries inc.	3 512,35 \$
Vignoble de la Rivière du Chêne	333 234,49 \$
Vignoble de l'Isle de Bacchus inc., Le	13 061,75 \$
Vignoble de l'Orpailleur inc.	400 000,00 \$
Vignoble d'Oka inc.	1 128,79 \$
Vignoble du Château de cartes	2 306,81 \$
Vignoble du Domaine Saint-Jacques inc.	400 000,00 \$
Vignoble du Marathonien inc.	52 446,46 \$
Vignoble Gagliano inc.	21 331,72 \$
Vignoble la Mission inc.	1 431,51 \$
Vignoble le Cep d'Argent inc., Le	28 215,38 \$
Vignoble Saint-Armand inc.	200 559,81 \$

**Q-13 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2017-2018 :**

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
- c) le montant qui leur a été accordé.

Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.

**2. Programme d'appui aux initiatives de commercialisation du secteur des boissons alcooliques (PAICSBA)**

Montant global attribué au programme : 800 000,00 \$

Direction du ministère qui en a la gestion : Direction des boissons alcooliques et de la gouvernance des sociétés d'État

<b>Associations</b>	<b>Montant</b>
Association des distilleries artisanales du Québec	45 000,00 \$
Association des microbrasseries du Québec	48 550,00 \$
Association des micro-distilleries du Québec	106 950,00 \$
Association des vignerons du Québec	313 550,00 \$
Producteurs de cidre du Québec	93 250,00 \$

**3. Programme de rabais d'électricité applicable aux consommateurs facturés au tarif « L »**

Montant global attribué au programme : 80 000 000,00 \$

Direction du ministère qui en a la gestion : Direction des sociétés d'État

<b>Période</b>	<b>Montant global</b>
Avril 2017 à mars 2018	73 144 001,35 \$

**4. Subventions hors programme normé – Budget discrétionnaire du ministre**

*Veillez vous référer à la réponse de la question 20 des Renseignements généraux.*

**Q-13 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, la liste des programmes de financement ou de subventions, le montant global attribué au programme, la direction du ministère ou l'organisme qui en a la gestion, en indiquant pour chacun, pour 2017-2018 :**

- a) le nom et la nature des projets qui ont obtenu un financement ou une subvention;
- b) le nom du ou des organismes bénéficiaires;
- c) le montant qui leur a été accordé.

**Fournir également la liste des projets qui ont été rejetés pour chaque programme.**

**5. Subventions hors programme normé – Autres cas**

<b>Organismes bénéficiaires</b>	<b>Nature des projets</b>	<b>Montant</b>
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations	Subvention de fonctionnement	3 025 000,00 \$
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations	Aide financière pour soutenir la recherche	1 000 000,00 \$
Finance Montréal – La grappe financière du Québec	Aide financière pour la création d'un pôle d'excellence dans le domaine des technologies financières	500 000,00 \$
Finance Montréal – La grappe financière du Québec	Subvention de fonctionnement	200 000,00 \$
HEC Montréal – Centre sur la productivité et la prospérité	Subvention de fonctionnement	500 000,00 \$
Institut de la statistique du Québec	Subvention de fonctionnement	12 588 100,00 \$
Institut du Québec	Subvention de fonctionnement	500 000,00 \$
Institut de la finance structurée et des instruments dérivés de Montréal	Subvention de fonctionnement	100 000,00 \$
Retraite Québec	Aide financière au fonds de surveillance des régimes volontaires d'épargne-retraite	2 300 000,00 \$
TaxCoop	Subvention de fonctionnement	270 000,00 \$
Université de Sherbrooke – Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques	Subvention de fonctionnement	800 000,00 \$

**Q-14 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, indiquer pour 2017-2018 :**

- le nombre d'employés et le nom des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques;
  - le montant dépensé par la direction, département ou division des communications et/ou affaires publiques;
  - le nombre et le détail des rencontres des employés affectés aux communications et/ou affaires publiques avec d'autres instances ou organismes publics, ventilé par instances ou organismes ;
  - Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2017-2018 au sein de la direction des communications. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
  - Le montant total des sommes investies en veille médiatique en 2017-2018 au sein du cabinet du ministre. Fournir le nom du ou des fournisseurs de services et le détail des factures payées.
- 
- La direction des communications compte 13 employés au 31 mars 2018 soit :  
1 cadre, 10 professionnels et 2 techniciens.
  - Un montant de 53 778,51 \$ a été affecté aux activités de veille médiatique et de rétro-information en 2017-2018, ce qui inclut la revue de presse écrite et électronique. La revue de presse est effectuée par la firme Influence Communication.
    - Revue de presse écrite : 44 446,65 \$
    - Revue de presse électronique : 9 331,86 \$

**Q-15 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le nombre d'ETC affectés et les coûts reliés à la préparation de l'exercice d'étude des crédits budgétaires (incluant les réponses aux questions et les présences en commission parlementaire).**

Les coûts reliés à la préparation de l'exercice des crédits budgétaires n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation spécifique.

**Q-16 Pour le ministère et chacun des organismes qui en relèvent, le total et la ventilation des créances et/ou amendes à recouvrer pour chacune des années 2012-2013 à 2017-2018, l'âge de ces créances (ventilé par années) et les moyens entrepris pour les recouvrer. Prévisions pour 2018-2019.**

Pour 2017-18, le ministère n'a aucune créance et/ou amende à recouvrer.

**Q-17 Nombre et pourcentage d'employés mis en disponibilités ou ayant un statut d'employé excédentaire, leurs salaires et leur classification, par secteurs au ministère et dans chaque organisme qui en relève en 2017-2018 et comparaison avec les cinq années financières précédentes. Préciser pour chaque secteur et pour chaque année le nombre et le pourcentage d'employés devenus permanents.**

*Consultez la réponse de la question 22 des Renseignements généraux.*

**Q-18 Liste des groupes consultés lors des consultations prébudgétaires qui ont précédés le dépôt du Budget de 2018-2019. Détailler, les principales recommandations émises par ces groupes pour chacun des deux budgets.**

Cette information est confidentielle en vertu des articles 23, 24 et 34 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-19 Liste des organismes présents lors du huis clos du Budget 2018-2019.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-20 Fournir le bilan actuel de la mise en application des 71 recommandations de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, tel que présenté dans le Plan économique 2015-2016 à la p. B 91.**

*La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 13 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-21 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, pour les dix dernières années.**

*Consultez la réponse de la question 23 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-22 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant le Fonds des Générations incluant les rendements et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création.**

*Consultez la réponse de la question 24 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-23 Ventilation complète des informations fournies par la Caisse de dépôt et de placements du Québec concernant la RRQ incluant les rendements, les rendements attendus et les proportions investis dans chaque catégorie d'actif financier, depuis sa création.**

*Consultez la réponse de la question 25 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-24 La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) pour l'année 2017-2018 et 2018-2019, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis les dix dernières années.**

*Consultez la réponse de la question 26 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-25 La politique de placement détaillée du Ministère des Finances à l'égard du Fonds des Générations pour les années 2017-2018 et 2018-2019, ainsi que tous les changements apportés à cette politique depuis sa création.**

*Consultez la réponse de la question 27 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-26** Liste des rendements quotidiens, incluant les pertes et les gains, pour les activités courantes de front office, incluant les activités de couverture de taux de change, de gestion des taux d'intérêt par les produits dérivés, le financement municipal et octroyé, le financement sur les marchés canadiens et sur les marchés internationaux, et finalement les activités de gestion de liquidité reliées aux fonds d'amortissement, pour l'année 2017-2018.

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-27 Pour le gouvernement, évolution du coût d'emprunt moyen pondéré depuis 2000, ventilé par catégorie de dette.**

**COÛT DES NOUVEAUX EMPRUNTS DU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC**

(en pourcentage, sur la base de l'année civile)

<b>Coût des nouveaux emprunts<sup>(1)</sup></b>	
2017	2,5

(1) Le coût d'emprunt du gouvernement correspond au taux de rendement des obligations du Québec à échéance de 10 ans.

Source : PC-Bond.

**Q-28 Liste détaillée des revendications financières particulières non réglées du Québec envers le gouvernement fédéral.**

*Consultez la réponse de la question 2 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-29 Pour chacune des dépenses fiscales aux individus pour l'année 2010 à 2017 indiquez le nombre de contribuables ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.**

Dans le cadre de la mise à jour annuelle des dépenses fiscales, le ministère des Finances du Québec évalue le coût de chacune des dépenses fiscales.

Le coût des dépenses fiscales est présenté dans le document *Dépenses fiscales*, édition 2017 et le nombre de demandeurs de certaines dépenses fiscales est présenté dans le document *Statistiques fiscales des particuliers – Année d'imposition 2014*.

**Q-30 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2017, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.**

**NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS**

	2016 <sup>(1)</sup>
<b>IMPÔT SUR LE REVENU</b>	
<b><i>Taux réduits, exemptions et exonérations</i></b>	
▪ Taux réduit d'imposition pour les petites entreprises	n.d.
▪ Taux réduit d'imposition pour les PME des secteurs primaire et manufacturier	n.d.
▪ Inclusion partielle des gains en capital	n.d.
▪ Exonération des organismes de bienfaisance enregistrés et des organismes sans but lucratif	n.d.
▪ Exonération des certains organismes publics	n.d.
▪ Non-imposition de certains crédits d'impôt	—
▪ Congé d'impôt sur le revenu pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle	d.c.
▪ Réserve libre d'impôt par les amateurs québécois	d.c.
▪ Étalement du revenu pour les producteurs forestiers	d.c.
<b><i>Déductions</i></b>	
▪ Déductibilité des dons	n.d.
▪ Déduction des pertes admissibles à l'égard d'un placement dans une entreprise	n.d.
▪ Déductibilité des droits compensateurs et antidumping	n.d.
▪ Déductibilité des provisions pour tremblements de terre	n.d.
▪ Déduction additionnelle pour les frais de transport des PME éloignées	n.d.
▪ Déduction pour les sociétés innovantes	—
▪ Déduction additionnelle de 100 % dans le calcul du revenu de l'employeur (transport en commun)	n.d.
<b><i>Crédits d'impôt remboursables<sup>(3)</sup></i></b>	
<b>Encourager l'innovation</b>	
<i>i) Recherche et développement</i>	
▪ Recherche scientifique et développement expérimental :	
– salaire des chercheurs	3666
– recherche universitaire	60
– autres <sup>(2)</sup>	42
<i>ii) Nouvelle économie</i>	
▪ Design <sup>(2)</sup>	402
▪ Production de titres multimédias	112
▪ CDTI	—
▪ Cité du multimédia	—
▪ Centre national des nouvelles technologies de Québec	—
▪ Carrefours de la nouvelle économie	—
▪ Cité du commerce électronique	—
▪ Centres de développement des biotechnologies	—
▪ Développement des affaires électroniques <sup>(2)</sup>	
– crédit d'impôt remboursable	427
– crédit d'impôt non remboursable	329
▪ Grands projets de transformation numérique	d.c.
▪ Grands projets créateurs d'emplois	d.c.
▪ Intégration des technologies de l'information dans les PME des secteurs primaire, manufacturier et du commerce de gros ou de détail	71

**Q-30 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2017, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.**

<b>NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (suite)</b>		<b>2016<sup>(1)</sup></b>
<b>Favoriser l'investissement</b>		
<i>i) Régions</i>		
▪ Construction ou transformation de navires		d.c.
▪ Vallée de l'aluminium <sup>(2)</sup>		21
▪ Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec <sup>(2)</sup>		52
▪ Activités de transformation dans les régions ressources <sup>(2)</sup>		98
▪ Crédit d'impôt relatif aux ressources <sup>(2)</sup>		97
<i>ii) Secteur financier</i>		
▪ Exploitant d'un centre financier international <sup>(2)</sup>		
– crédit d'impôt remboursable		27
– crédit d'impôt non remboursable		16
▪ Nouvelle société de services financiers		d.c.
▪ Embauche d'employés par une nouvelle société de services financiers		d.c.
▪ Embauche d'employés spécialisés dans les instruments financiers dérivés		—
<i>iii) Sectoriel</i>		
▪ Investissement relatif au matériel de fabrication ou de transformation		2 844
▪ Investissement relatif aux bâtiments utilisés dans le cadre d'activités de fabrication ou de transformation		—
▪ Formation de la main-d'œuvre dans les secteurs manufacturier, forestier et minier		76
▪ Diversification des marchés des entreprises manufacturières québécoises		d.c.
▪ Zone de commerce international de Montréal à Mirabel :		
– salaires		—
– contrat admissibles de courtage en douane		—
– acquisition ou location de matériel admissible		—
▪ Construction de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier		—
▪ Remboursement des taxes foncières pour les producteurs forestiers		890
▪ Production d'éthanol et de biodiesel au Québec		d.c.
▪ Production d'éthanol cellulosique au Québec		d.c.
▪ Acquisition d'installations de traitement du lisier de porc		—
▪ Modernisation de l'offre d'hébergement touristique		48
▪ Cabinets en assurance de dommages		148
<b>Promouvoir la culture</b>		
▪ Production cinématographique ou télévisuelle québécoise		514
▪ Services de production cinématographique		78
▪ Doublage de films		12
▪ Production d'enregistrements sonores		41
▪ Production de spectacles		111
▪ Production d'événements ou d'environnements multimédias		d.c.
▪ Édition de livres		89

**Q-30 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2017, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.**

**NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (suite)**

	2016 <sup>(1)</sup>
<b>Autres crédits d'impôt</b>	
▪ Frais d'émission d'actions lors d'un premier appel public à l'épargne dans le cadre du régime d'épargne-actions II	d.c.
▪ Services d'adaptation technologique	165
▪ Stage en milieu de travail <sup>(2)</sup>	6 025
▪ Francisation en milieu de travail	—
▪ Déclaration des pourboires	6 445
▪ Impôt payé par une fiducie pour l'environnement	d.c.
▪ Acquisition ou location d'un véhicule neuf écoénergétique	—
▪ Titulaires d'un permis de chauffeur ou de propriétaire de taxi	191
▪ Intérêts payés dans le cadre de la formule vendeur-prêteur	d.c.
<b>Reports</b>	
▪ Frais relatifs aux ressources :	
– amortissement accéléré de frais canadiens d'exploration	n.d.
– amortissement accéléré de frais canadiens de mise en valeur	n.d.
▪ Frais liés aux énergies renouvelables et à l'économie d'énergie au Canada	n.d.
▪ Déduction au titre des dépenses de nature capital de R-D	—
▪ Déductibilité des frais de détention de terrains	n.d.
▪ Règle sur les biens prêts à être mis en service	n.d.
▪ Imposition des gains en capital au moment de leur réalisation	n.d.
▪ Report de l'imposition d'une ristourne admissible	n.d.
▪ Déduction immédiate des frais de publicité	n.d.
▪ Fiducie pour l'environnement	n.d.
▪ Report au moyen de la méthode de comptabilité fondée sur la facturation pour certains professionnels	n.d.
▪ Retenues sur les paiements échelonnés à des entrepreneurs	n.d.
▪ Secteur agriculture, pêche et forêts:	
– méthode de la comptabilité de caisse	n.d.
– souplesse dans la comptabilisation de l'inventaire	n.d.
▪ Amortissement accéléré :	
– pipelines	n.d.
– certains camions et tracteurs	n.d.
– matériel de fabrication et de transformation	n.d.
– biens utilisés pour la liquéfaction de gaz naturel	n.d.
▪ Déduction additionnelle de 85 % pour certains camions et tracteurs alimentés au gaz naturel liquéfié	n.d.
▪ Déduction additionnelle de 50 % pour un navire canadien	d.c.
▪ Déduction additionnelle de 35 % pour certains biens	—
▪ Déduction pour rénovations ou transformations favorisant l'accessibilité à un édifice	d.c.

**Q-30 Pour chacune des dépenses fiscales aux entreprises pour l'année fiscale de 2010 à 2017, indiquez le nombre de sociétés ou de déclarations qui ont bénéficié de cet allègement fiscal.**

**NOMBRE DE DÉCLARATIONS LIÉES AUX DÉPENSES FISCALES DU RÉGIME D'IMPOSITION DES SOCIÉTÉS (fin)**

	2016 <sup>(1)</sup>
<b>TAXE SUR LE CAPITAL</b>	
▪ Taux de 2 % pour les primes d'assurance de personnes	—
<b>FONDS DES SERVICES DE SANTÉ</b>	
▪ Réduction de la cotisation au Fonds des services de santé pour favoriser l'embauche de travailleurs spécialisés dans les PME	n.d.
▪ Réduction du taux de cotisation pour les PME des secteurs primaire et manufacturier	n.d.
<b>CONGÉS FISCAUX</b>	
▪ Centres financiers internationaux	—
▪ Zone de commerce international de Montréal à Mirabel	—
▪ Projets majeurs d'investissement	—
▪ Grands projets d'investissement	d.c.

d.c. Données confidentielles.

n.d. Données non disponibles.

— La mesure ne s'applique pas.

(1) Les données pour l'année 2016 sont partielles, ce qui implique que plusieurs sociétés réclamant des dépenses fiscales n'ont pas encore été comptabilisées.

(2) Cette mesure regroupe plus d'un crédit d'impôt ou plus d'un volet de crédit d'impôt, faisant en sorte qu'une société pourrait être dénombrée plus d'une fois.

(3) À l'exception du crédit d'impôt non remboursable pour l'embauche d'employés spécialisés dans les instruments financiers dérivés, du crédit d'impôt non remboursable pour le développement des affaires électroniques et du crédit d'impôt non remboursable pour l'exploitant d'un centre financier international (CFI).

Note : Puisqu'une société peut bénéficier de plus d'une mesure fiscale à la fois, le nombre de sociétés bénéficiaires total ne peut être additionné.

Sources : Revenu Québec et ministère des Finances.

**Q-31 Copie de toutes études, analyses ou rapports sur l'impact de la consommation et le poids du fardeau fiscal sur l'économie.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice de l'étude des crédits.*

**Q-32 Copie de toutes études, analyses ou rapport qui portent sur l'impact du prix du pétrole et des hydrocarbures sur la péréquation.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-33 Copie de tous les documents portant sur les futurs revenus de péréquation et de transferts fédéraux, par année, pour les 10 prochaines années.**

La réponse à cette question est disponible dans le document *Plan économique* publié par le ministère des Finances en mars 2018.

**Q-34 Évolution détaillée depuis 2003-2004 de chaque source de revenus qui compose les revenus autonomes du gouvernement en détaillant chacune des sources au maximum (exemple : pour les sociétés, donnée de façon distincte la taxe sur le capital, la taxe sur la masse salariale, chacune des taxes spécifiques et compensatoires)**

*Consultez la réponse de la question 3 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-35 Taux d'emprunt des émissions de dette depuis 2010. Écart entre les taux d'emprunt du Québec et des provinces canadiennes et des États du nord-est des États-Unis (New York, New Hampshire, Vermont, Massachussetts et Maine). Prévision utilisées sur les taux d'emprunt pour les 5 prochaines années**

**TAUX DE RENDEMENT DES OBLIGATIONS À ÉCHÉANCE DE 10 ANS**  
(en pourcentage)

	<b>Québec</b>	<b>Ontario</b>	<b>Écart</b> (en points de pourcentage)
2017	2,53	2,54	-0,01

Source : PC-Bond.

Les informations suivantes sont publiées par le ministère des Finances dans les documents budgétaires.

**MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS**  
(moyennes annuelles en pourcentage)

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Taux cible du financement à un jour	0,7	1,5	2,0
Bons du Trésor – 3 mois	0,7	1,4	2,1
Obligations – 10 ans	1,8	2,5	2,9

**Q-36 L'ensemble des sommes prélevées par le gouvernement du Québec auprès des sociétés minières, incluant les prélèvements fiscaux et les droits miniers (ventilation par source de revenu : permis, redevances, taxes, impôts, etc.) pour chacune des 5 dernières années ainsi que les prévisions pour les 5 prochaines années. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.**

*Consultez la réponse de la question 8 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-37 Dépense fiscale totale et dépense budgétaire totale (en incluant les dépenses d'investissement) du gouvernement, relatives à l'industrie minière pour chacune des 5 dernières années ainsi que les prévisions pour les 5 prochaines années. Spécifier le nombre de minière pour chacune des catégories.**

*La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 9 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-38 Le total des profits avant impôt déclarés par les sociétés minières au Québec pour chacune des 5 dernières années en spécifiant le nombre de minières par année.**

*La réponse à cette question est incluse à la réponse de la question 10 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-39 Élasticité observée entre les revenus autonomes et le PIB nominal pour chacune des 10 dernières années.**

*Consultez la réponse de la question 29 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-40 Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus de 2014-2015 à 2017-2018 inclusivement.**

- Les études et analyses produites portant sur les impacts de modifications à la structure fiscale du Québec ont toutes, sans exception, fait l'objet d'une publication sous forme de bulletins d'information et de documents budgétaires.
- Chacun des documents publiés peut être consulté à l'adresse suivante : [www.finances.gouv.qc.ca](http://www.finances.gouv.qc.ca). Ces documents sont les suivants :
  - Bulletin d'information 2016-5 – Harmonisation à diverses mesures annoncées dans le budget fédéral du 22 mars 2016 (6 mai 2016)
  - Bulletin d'information 2016-6 – Nouveau supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels (22 juin 2016)
  - Bulletin d'information 2016-7 – Modification de diverses mesures à caractère fiscal (30 juin 2016)
  - Bulletin d'information 2016-9 – Modification de diverses mesures fiscales concernant les particuliers et harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral (23 septembre 2016)
  - Le Plan économique du Québec – Mise à jour d'octobre 2016 (25 octobre 2016)
  - Bulletin d'information 2016-11 – Annonce de l'abolition dès 2017 de la contribution santé à l'occasion de la mise à jour d'octobre 2016 du Plan économique du Québec (25 octobre 2016)
  - Bulletin d'information 2016-12 – Revalorisation des exemptions accordées aux fins du calcul de la prime payable au régime public d'assurance médicaments (9 décembre 2016)
  - Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2017 (4 novembre 2016)
  - Bulletin d'information 2017-01– Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour l'année 2017 (20 janvier 2017)
  - Bulletin d'information 2017-03 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion du dépôt du Plan d'action gouvernemental favorisant une économie de dirigeants (21 février 2017)
  - Bulletin d'information 2017-04 – Maintien à 65 ans de l'âge d'admissibilité au crédit d'impôt en raison de l'âge (22 février 2017)
  - Bulletin d'information 2017-05 – Harmonisation avec la mesure du budget fédéral du 22 mars 2017 visant à rétablir la détaxation de la Naxalone (22 février 2017)
  - Bulletin d'information 2017-6 – Harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral (budget fédéral déposé le 22 mars 2017, mesures fiscales annoncées le 3 octobre 2016 et autres propositions législatives fédérales (28 avril 2017)
  - Bulletin d'information 2017-7 – modalités d'application d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour la remise en état des résidences secondaires (chalets) endommagées par les inondations importantes ayant frappé plusieurs municipalités du Québec du 5 avril au 16 mai 2017 (17 mai 2017)
  - Bulletin d'information 2017-8 – Modifications apportées à diverses mesures à caractère fiscal (13 juillet 2017)

**Q-40 Copie de toutes les analyses ou études portant sur la fiscalité des individus de 2014-2015 à 2017-2018 inclusivement.**

- Bulletin d'information 2017-10 – Mesures fiscales annoncées à l'occasion du dépôt du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale (10 novembre 2017).
- Le Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017 et Bulletin d'information 2017-11 à l'égard des mesures fiscales annoncées dans cette mise à jour (21 novembre 2017)
- Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2018 (24 novembre 2017)
- Bulletin d'information 2017-12 – Harmonisation avec le communiqué 2017-079 du ministère des Finances du Canada, relativement à la taxe sur les produits et services et à la taxe de vente harmonisée (6 décembre 2017)
- Bulletin d'information 2017-13 – Bonification du crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail, en lien avec les mesures annoncées dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (11 décembre 2017)
- Bulletin d'information 2017-14 – Modifications apportées à diverses mesures à caractère fiscal et harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales (20 décembre 2017)
- Plan économique du Québec – Mars 2018 (28 mars 2017)
  - Notamment le fascicule Revenu disponible : Plus d'argent pour chaque Québécois.
- Les autres études ou analyses non publiées ne peuvent être communiquées puisqu'elles ont été produites à l'occasion de recommandations dans le cadre d'un processus décisionnel en cours. Ces documents sont de nature confidentielle au sens des articles 37 et 39 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

**Q-41 Comparaison du TEMI (taux effectif marginal d'imposition) du Québec, du Canada, des autres provinces Canadiennes et des États-Unis pour les années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017.**

*Consultez la réponse de la question 6 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-42 Estimation des TEMI (taux effectif marginal d'imposition) du Québec, du Canada, des autres provinces Canadiennes et des États-Unis pour les années 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022.**

*Consultez la réponse de la question 6 des Renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-43 Copie de toute étude, rapport portant l'effet de l'augmentation des tarifs, taxes et impôt sur l'activité économique.**

- Les études, les notes internes et les analyses non publiées ne sont pas communiquées lorsque de tels documents ont été produits pour le compte du ministre ou de son cabinet ou lorsque ces documents contiennent des avis ou des recommandations ou encore lorsqu'ils font partie d'un processus décisionnel en cours. Ces documents demeurent donc confidentiels.

**Q-44 Les prévisions économiques annuelles du ministère des finances allant de la période de 2014 à 2023 pour le Québec et les principaux partenaires économiques du Québec sur les variables suivantes :**

- Revenu disponible des ménages en dollars courant
- Revenu disponible des ménages en dollars réel
- Revenu disponible des ménages par habitant en dollars courant
- Revenu disponible des ménages par habitant en dollars réel
- Le nombre de ménages
- Le nombre de contribuables ayant un revenu annuel compris entre ces tranches de revenu :
  - 0 à 20 000;
  - 20 000 à 40 000;
  - 40 000 à 60 000;
  - 60 000 à 80 000;
  - 100 000 à 120 000;
  - 120 000 et plus.
- Le PIB nominal en dollars courant
- Le PIB réel
- Le taux d'épargne des ménages
- Les dépenses de consommation en dollars courant
- Les dépenses de consommation en dollars réel
- L'investissement privé non résidentiel en dollars courant
- L'investissement privé non résidentiel en dollars réel
- Le taux d'inflation
- La population active
- Le taux de chômage
- Le nombre d'emplois
- Le nombre d'emplois dans le secteur privé
- La pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB nominal
- La pression fiscale québécoise totale en fonction du PIB réel
- La rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars courants
- La rémunération hebdomadaire moyenne et médiane en dollars réel

La réponse à cette question est disponible dans le document *Plan économique* publié par le ministère des Finances en mars 2018.

**Q-45 Incitatifs ou conditions mis en place afin de permettre aux personnes de 55 à 70 ans de demeurer sur le marché du travail, pour chacune des 5 dernières années financières (incluant 2017-2018).**

*Cette réponse semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-46 Précisez le nombre d'enfants recevant le Soutien aux enfants, selon le rang de naissance, distinctement (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> ou plus) pour les cinq dernières années.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*

**Q-47** Pour les exercices de 2011-2012 à 2017-2018, indiquez d'abord le nombre de rencontres entre le ministère des Finances et les agences de Fitch, Standard & Poor's, Moddy's, DBRS et Japanese Credit Rating, ensuite le but de la rencontre et enfin la prévision du solde budgétaire du gouvernement du Québec selon l'évaluation la plus précise du moment par le ministère des finances.

*Consultez la réponse de la question 28 des renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-48 Pour les exercices de 2011-2012 à 2017-2018 inclusivement, portant sur les rencontres entre le ministère des Finances et les agences de notation Fitch, Standard & Poor's et Moody's, indiquer :**

- Les précisions d'informations qu'ont demandées les agences quant aux budgets et selon les années;
- Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2017, publiée le 21 novembre 2017;
- Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2016, publié le 25 octobre 2016;
- Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences pour l'ensemble de la période;
- Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences de notation pour la mise à jour économique d'octobre 2016;
- Les précisions d'information qu'ont demandées les agences de notation quant à la mise à jour économique de l'automne 2015, publié le 26 novembre 2015;
- Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences pour l'ensemble de la période;
- Les réponses du gouvernement du Québec face aux demandes d'information des agences de notation pour la mise à jour économique d'octobre 2016;
- Le calendrier prévu de 2017 des rencontres à venir entre le ministre des Finances, et le personnel des agences de notation;
- Les exigences budgétaires qu'ont demandées les agences de notation pour que le Québec conserve sa cote de crédit pour les exercices 2013-2014 à 2017-2018.

*Consultez la réponse de la question 28 des renseignements particuliers de l'Opposition officielle.*

**Q-49** Liste de tous les projets financés dans le cadre de la Fiducie du Chantier de l'économie sociale. Fournir le nom de l'organisme ou de la personne bénéficiaire, le montant total alloué, le montant versé jusqu'à présent, le montant qui reste à verser, les dates prévues de versements, le détail du projet et, si possible, les autres sources de financement du projet. Dans le cadre des projets nécessitant des travaux de construction de toute nature, spécifier s'il s'agit d'un contrat de gré à gré ou d'un appel d'offres. Dans le cas des appels d'offres, fournir également la liste des soumissionnaires, le détail de leur soumission et le soumissionnaire retenu.

*Le Ministère a acheminé cette question au Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.*

**Q-50 État de situation détaillé concernant la mise en place des Fonds d'intervention économique régional (FIER) en spécifiant pour les 4 volets (FIER-soutien, FIER-régions, FIER-partenaires, FIER-partenaires) : a) les FIER qui sont actuellement en place par région; b) les sommes gouvernementales investies et les sommes des partenaires; c) les demandes d'accréditation qui sont actuellement à l'étude; d) le nombre d'entreprises qui, à ce jour, ont reçu une aide financière, le montant de l'aide et le nombre d'emplois créés.**

*Le Ministère a acheminé cette question au Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.*

**Q-51 Pour chaque fond spécial et chaque organisme autre que budgétaire, tels que regroupés dans le rapport mensuel des opérations financières, leurs revenus, leurs dépenses et leur service de la dette, par année depuis 2003.**

Les informations pour 2017-2018 et 2018-2019 sont disponibles dans le Budget de dépenses 2018-2019 du Secrétariat du Conseil du trésor, fascicule « Budget des fonds spéciaux » et fascicule « Budget des organismes autres que budgétaires ».

**Q-52 Le total des sommes dépensées ou octroyées sous forme d'aides financières par le Ministère par l'entremise du Fonds vert en 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018, ventilés par programmes inscrit dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le cas échéant.**

*Le Ministère a acheminé cette question au Ministère du Développement durable, de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.*

**Q-53 La liste de tous les projets qui ont bénéficié d'une aide financière par l'entremise du Fonds vert en 2016-2017 et 2017-2018 avec mention :**

- de la description du projet;
- de l'entreprise, de l'organisme ou de l'institution bénéficiaire;
- du programme concerné, le cas échéant;
- du montant déboursé;
- de la date du déboursement;
- de l'objectif poursuivi en termes de réduction des GES.

**Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de la décision rendue par le Ministère, comprenant les critères de sélection et les exigences relatives.**

**Pour chacun de ces projets fournir le cas échéant une copie de l'évaluation du projet et des résultats obtenus, notamment en termes de réduction des GES.**

*Le Ministère a acheminé cette question au Ministère du Développement durable, de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.*

**Q-54 Concernant la gestion du Fonds vert par le Ministère, fournir pour 2017-2018 :**

- **Le cadre de gestion utilisé;**
- **La grille d'évaluation des projets ;**
- **Les objectifs poursuivis.**

*Le Ministère a acheminé cette question au Ministère du Développement durable, de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques.*

**Q-55 L'État d'avancement, les sommes dépensées, de chacun des grands axes (ou orientations) de la Stratégie maritime. Détail des actions entreprises, et le cas échéant des projets soutenus, par le ministère pour chacune de celles prévues au Plan d'action 2015-2020 :**

- 1) Offrir une déduction additionnelle pour amortissement de 50 % aux armateurs québécois à l'égard des travaux de construction ou de rénovation de navires qui sont réalisés par des chantiers maritimes québécois.**
- 2) Offrir une réserve libre d'impôt destinée aux armateurs québécois pour financer les travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de navires qu'ils confieront à un chantier maritime québécois.**
- 3) Maintenir le crédit d'impôt remboursable pour la construction ou la transformation de navires.**
- 4) Déterminer d'autres moyens financiers pour aider l'industrie navale, notamment des solutions de rechange pour la caution et les garanties concernant la construction navale.**
- 5) Prolonger le crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec.**

*Le Ministère a acheminé cette question au Secrétariat des affaires maritimes du ministère du Conseil exécutif.*

**Q-56 Concernant le Groupe d'Initiative Financière, indiquez :**

- **L'identité des membres;**
- **Le budget mis à la disposition du conseil;**
- **Les objectifs concrets fixés par le conseil;**
- **Le nombre de rencontre, lieu et les motifs de celles-ci;**
- **L'évaluation des résultats des interventions du conseil.**

*Cette question semble non pertinente à l'exercice d'étude des crédits.*